

## LA MÉTÉO

(90e jour de l'année)  
Nuageux: 7 à 2 C  
Lever du soleil: 5h32  
Coucher du soleil: 18h12  
Demain: beau.  
Détail: page B-7

# La tribune

## INDEX

Arts: page D-6  
Carrières et professions: page A-10  
Décès: page C-10  
De tout et de tous: page B-7  
Economie: page C-1  
Petites annonces: page C-4  
Sports: page D-1  
Vivre en 88: page B-4

Un conseiller de Coaticook a plongé à l'eau et l'a ramené sur la rive

## Bambin sauvé de la noyade de justesse

par Gilles DALLAIRE  
COATICOOK — "Bandit était dans l'eau. Pas loin du bord. J'ai essayé de lui mettre un bâton dans la bouche et j'ai glissé. J'avais de l'eau dans les yeux et dans le nez. Après, il y a un monsieur qui m'a attrapé par un bras et m'a ramené à la maison."

Martin Lafond n'a que quatre ans mais il a un sang-froid que bien des adolescents et même bien des adultes lui envieraient, à en juger par l'indifférence qu'il affichait, hier après-midi, en racontant une mésaventure qui était venue tout près de lui coûter la vie, quelques heures plus tôt.

Le bambin qui demeure avec sa mère, Marthe Beaudoin, au deuxième étage d'un immeuble à logements de la rue Main, à Coaticook, jouait avec son chien, à une cinquantaine de mètres de chez lui, lorsque l'animal qui adore nager s'est jeté dans la rivière Coaticook. L'enfant s'est apparemment hissé sur un bloc de glace, abandonné sur la rive par le courant, afin de mieux voir le chien à qui il a tendu un bâton mais il a glissé et il est tombé.

S'il ne s'est pas noyé, c'est que Rénéald Sage est un conseiller qui tient à s'assurer par lui-même que les tâches qu'il a confiées à des employés municipaux ont été exécutées comme il se doit.

### Un chien ou un enfant?

"Il était un peu moins de 13h. Je me rendais à mon travail quand j'ai décidé d'aller voir si le dynamitage de la glace en amont du pont, pendant la fin de semaine, avait éliminé tout danger de formation d'un embâcle. J'ai immobilisé ma camionnette et j'ai jeté un coup d'oeil. Tout paraissait normal. Je m'apprêtais à repartir quand j'ai aperçu quelque chose qui bougeait dans l'eau. Je me demandais si c'était un chien ou un enfant. Je me suis rendu compte que c'était un enfant en apercevant un manteau. J'ai couru jusqu'à sa hauteur et j'ai ramassé une branche que je lui ai



Martin Lafond doit au courage du conseiller Rénéald Sage, qu'on reconnaît en médaillon, de ne pas s'être noyé dans la rivière Coaticook, hier après-midi. Sa mésaventure ne l'a pas ébranlé outre mesure.

tendue. Il a été incapable de l'attraper. Il a ensuite disparu sous l'eau. Je me suis jeté dans la rivière. J'avais de l'eau jusqu'aux épaules. J'ai d'abord agrippé une manche de son manteau qui m'est resté dans les mains, puis je l'ai attrapé et je l'ai ramené sur la rive", de raconter Rénéald Sage.

Le bambin paraissait incons-

cient à prime abord mais, après avoir vomi un peu d'eau, il a pu répondre aux questions de son sauveteur à qui il a appris qu'il habitait tout près. Rénéald Sage l'a prestement ramené chez lui.

### Énervement

"J'étais si énervé que je me demandais si j'ai pensé à remercier l'homme qui a sauvé Martin. J'aurais conduit mon enfant à l'hôpital s'il n'avait pas cessé de grelotter tout de suite mais je n'ai pas eu besoin de le faire: une fois réchauffé, il s'est mis à jouer comme si rien n'était arrivé", a raconté Marthe Beaudoin.

"On va croire que je ne m'occupe pas de Martin mais ce n'est pas le cas. Je lui dis souvent de ne pas jouer près de l'eau parce qu'il n'y a pas de clôture partout et je l'observe par la fenêtre. Il obéit d'autant plus facilement qu'il a peur de l'eau. Il a sans doute oublié sa crainte parce qu'il portait

trop d'attention à son chien", a-t-elle ajouté.

### Tout s'est fait si vite...

Le sauveteur du bambin, lui, estimait qu'il avait posé le geste que toute personne qui a le coeur à la bonne place aurait posé dans la même circonstance.

"Je ne me suis même pas demandé si je devais faire quelque chose ou ne rien faire du tout. J'ai foncé. D'ailleurs, tout s'est fait si vite que je ne pourrais pas dire si l'eau de la rivière Coaticook est plus froide au printemps que l'eau de l'océan Atlantique en été. Ce n'est qu'après avoir changé de vêtements que j'ai compris que j'aurais fort bien pu y laisser ma peau", a révélé Rénéald Sage.

L'incident ne l'a pas empêché d'arriver à l'hôtel de ville à temps pour participer à l'assemblée en comité plénier que le conseil tenait en fin d'après-midi...

Le pompier Roy coupable de séquestration et extorsion A 2

Reçus de Pelletier: aucune obstruction à la Ville A 3

Déportation des 27 familles turques suspendue

## Robic ne sait plus si l'entente tient

QUÉBEC (PC) — Il n'est plus assuré maintenant que "l'entente" entre le Québec et Ottawa au sujet des 27 familles turques dont l'avis d'expulsion du Canada a été suspendu, tienne encore.

C'est du moins ce qu'il faut retenir des propos de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Louise Robic, hier devant un groupe de journalistes à Québec.

"J'attends toujours une réponse du ministre fédéral de l'Immigration, Benoit Bouchard, à l'offre que j'ai faite la semaine dernière de revoir les dossiers de ces réfugiés", a répété à plusieurs reprises la ministre aux questions des reporters sur le sort qui attend ces Turcs de Montréal.

Pourtant, Mme Robic affirmait, il y a quelques jours, que les deux gouvernements en étaient venus à une entente sur les réfugiés.

Après des négociations entre Mme Robic et M. Bouchard, le gouvernement fédéral avait décidé de suspendre l'avis de déportation des Turcs.

Le gouvernement québécois s'engageait alors à revoir le dossier de chacun et à décider de ceux qui pourraient recevoir les certificats de sélection qui, d'après l'entente Cullen-Couture, leur procureraient le droit de demeurer au Québec.

"Je croyais qu'il s'agissait là de la bonne solution au problème de ces réfugiés turcs quand j'ai parlé à M. Bouchard, la semaine dernière, mais je dois dire que je n'ai pas encore reçu de réponse du fédéral depuis lors", a dit la ministre qui a ajouté qu'elle n'entendait pas traiter les autres réfugiés différemment.

Les gouvernements ont été amenés à s'impliquer directement dans le dossier des réfugiés quand un premier Turc, le jeune Ismail Ozkan, s'est réfugié dans une église, le 20 mars, pour tenter d'échapper à un ordre d'expulsion du gouvernement fédéral.

Deux jours plus tard, Ismail Ozkan et 40 autres de ses compatriotes turcs également sujets à expulsion pour entrée illégale au Canada, voyaient leur cas suspendu jusqu'à nouvel ordre.



La ministre Louise Robic

Des 47.000 revendicateurs du statut de réfugiés au Canada, on en compte environ 20.000 au Québec.

Hier, Mme Robic a quelque peu assombri les espoirs des réfugiés au Québec en mettant en doute l'existence d'un véritable accord Québec-Ottawa et en lançant la balle au ministre fédéral Benoit Bouchard.

### Nouvelles déportations

Une semaine et 300 nouveaux réfugiés plus tard, "on revient à la case départ", a confié hier soir au quotidien Le Devoir le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, Benoit Bouchard. Et il a réitéré la volonté du gouvernement de poursuivre les procédures de déportation de faux réfugiés à travers le pays, y compris au Québec.

Selon le quotidien montréalais, quatre ressortissants portugais ont quitté Toronto dimanche dernier tandis qu'un autre, de citoyenneté espagnole, quittait l'aéroport de Mirabel. Au total, 1.500 demandeurs du statut de réfugié ont déjà reçu leur ordre de déportation et 600, qui ont épuisé tous les recours, devraient quitter le pays dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

## Le SCRS n'aurait pas demandé à Boivin de commettre des crimes

OTTAWA (PC) — Le Service canadien du renseignement de sécurité n'aurait pas demandé à Marc-André Boivin de commettre des actes illicites ou d'agir comme agent provocateur mais il a manqué de clairvoyance en conservant le permanent de la CSN comme informateur.

Il s'agit là des principales conclusions d'un rapport du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité rendu public, hier, par le Solliciteur général James Keleher.

Selon le rapport, une version expurgée du rapport confidentiel remis au Solliciteur général, rien n'indique que le Service canadien du renseignement de sécurité ait enjoint M. Boivin de commettre les actes illicites pour lesquels il a été condamné ou d'agir en tant qu'agent provocateur au sein de la CSN.

M. Boivin a admis sa culpabilité et a été condamné à 15 mois de prison, en octobre 1987, pour avoir complété et participé à une série d'attentats à la bombe visant des hôtels appartenant au propriétaire du Manoir Richelieu, Raymond Malenfant.

Contrairement au titre du communiqué émis par le bureau du Solliciteur général pour accompagner le rapport, "Rien à reprocher au SCRS dans l'affaire Boivin", le Comité de surveillance a eu une série de reproches à faire au Service canadien du renseignement de sécurité.

Il s'est notamment demandé si le service de renseignement avait pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher M. Boivin de se livrer à des activités illicites et même pour savoir s'il s'adonnait à de telles activités.

Le Comité de surveillance a également affirmé que le ser-



Marc-André Boivin

vice de renseignement avait contrevenu à ses politiques et avait carrément manqué de bon sens en tardant à réagir aux révélations de M. Boivin au sujet de l'imminence d'actes criminels.

### Critiques

Cependant, c'est la décision de conserver M. Boivin comme source qui s'est attirée les critiques les plus vives.

Au début de 1973, le Service de sécurité de la GRC avait chargé M. Boivin de faire rapport sur les organisations syndicales afin de parer aux activités susceptibles d'être criminelles ou subversives.

À la création du Service canadien du renseignement de sécurité, en juillet 1984, M. Boivin s'était fait demander de déléguer le mouvement ouvrier dans son ensemble pour se concentrer sur les éléments subversifs qui tenteraient de pénétrer ou d'influencer les syndicats.

## Feu au consulat cubain: 3 morts

MONTRÉAL (PC) — Un incendie majeur qui a ravagé, hier soir, le consulat général de Cuba à Montréal, dans l'ouest de la métropole, a fait trois morts.

Les cadavres d'une femme et de deux hommes ont été trouvés en fin de soirée à l'intérieur de l'édifice incendié. On ignore encore leur identité.

Le directeur du service de protection contre les incendies de Montréal, M. Raymond Therrien, a déclaré que l'un des corps était à l'étage supérieur de l'édifice qui en comptait quatre.

Les dirigeants du consulat n'avaient pas permis, pendant une bonne quinzaine de minutes, vers 19h30, hier soir, aux pompiers de commencer leur lutte contre le feu qui venait de prendre naissance à l'étage supérieur de l'édifice consulaire situé sur l'avenue des Pins.

L'incendie a nécessité le déclenchement d'une alerte générale.

Les dommages matériels sont importants. A propos du refus de laisser pénétrer les pompiers de Montréal dans l'édifice, le sergent Ulrich Pilon, de la Gendarmerie royale, avait déclaré en début de soirée: "Ils ont leur propre service de sécurité et leur propre service de protection contre les incendies. Mais dès l'instant où ils se sont aperçus qu'ils perdaient le contrôle de l'incendie, ils ont permis aux pompiers de Montréal de faire leur travail."

Lorsque les pompiers ont pu pénétrer à l'intérieur de l'édifice, ils ont trouvé des boyaux d'incendie déroulés sur les lieux, ce qui laisse entendre que des gens de l'intérieur avaient tenté d'éteindre l'incendie naissant.

Mais quelques minutes plus tard, le feu s'étendait à la presque totalité de l'édifice consulaire de quatre étages.

### De la fumée

Le sergent Pilon effectuait une patrouille régulière autour de certaines maisons consulaires lorsqu'un agent de sécurité d'un condominium, situé de l'autre côté de la rue, en face du consulat cubain, lui a dit avoir aperçu de la



Peu après avoir enfin obtenu la permission d'intervenir, les pompiers ont tenté tant bien que mal de limiter les dégâts, au consulat général de Cuba à Montréal.

fumée sortir du toit de l'imposante maison datant du XIXe siècle, érigée sur l'une des pentes du mont Royal.

Après l'arrivée des camions à incendie, des pourparlers ont eu lieu entre les pompiers et le consul. Celle-ci s'est entretenue avec ses supérieurs à Ottawa. Puis elle a permis aux pompiers d'entrer dans l'édifice.

Pour sa part, le directeur du service de protection contre les incendies, M. Raymond

Therrien, a affirmé que le travail de ses hommes avait été gêné par des fenêtres fermées.

Le consulat cubain à Montréal est situé juste en face de la résidence de l'ancien premier ministre canadien Pierre-Elliott Trudeau. Le terrain de M. Trudeau a été littéralement envahi par les nombreux curieux qui désiraient avoir une place de choix afin d'assister au travail des pompiers et à la destruction de l'édifice.

## Les producteurs de lait exclus attendent la décision du juge

**SHERBROOKE** — Le juge Louis-Philippe Gailpeau de la Cour supérieure du district a pris en délibéré la requête en évocation de six producteurs agricoles de la région qui réclament leur réintégration dans Le syndicat des producteurs de lait de l'Estrie.

MM. Jacques Dion et Réjean Thérault demandent d'être réinstallés comme administrateurs du syndicat tandis que MM. Jacques Blais, Roger Couture, Léonard Maheux et Jean-Pierre Caron veulent être réinstallés membres.

Les requérants avaient été exclus le 7 mars à la suite d'une décision du conseil d'administration du syndicat.

Leur avocat Ghislain Richer a invoqué plusieurs arguments à l'appui de sa procédure dont ceux que le conseil avait outrepassé le principe de justice naturelle d'entendre l'autre partie ainsi que la règle de ne pas être juge dans sa propre cause.

Me Marc Vaillancourt a plaidé que le syndicat avait appliqué l'un de ses règlements lui permettant d'exclure des membres qui agissent contre l'intérêt du syndicat.

Me Richer a représenté que l'exclusion de ses clients fait suite à leur implication dans une poursuite contre La fédération des producteurs de lait du Québec et mettant en cause La régie des marchés agricoles et le procureur général du Québec.

Les requérants s'étaient adressés au tribunal pour faire annuler des articles du règlement sur les quotas des producteurs de lait, du plan conjoint des producteurs de lait et du règlement sur le paiement du lait aux producteurs.

Ils fondent leurs prétentions en raison du non-respect de la loi sur la mise en marché des produits agricoles, la charte canadienne des droits et libertés et la charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Aucune allégation ne met en

cause dans leur procédure Le syndicat des producteurs de lait de l'Estrie, selon Me Richer.

Ce dernier mentionne dans sa dernière procédure que le conseil d'administration s'était prononcé le 7 mars sur une requête écrite présentée par une vingtaine de membres et demandant l'exclusion de ses clients.

### Pas avisés

MM. Blais, Couture, Maheux et Caron n'ont jamais été avisés ni convoqués devant le conseil pour faire valoir leurs prétentions.

Me Richer souligne que le président René Grimard et le vice-président Jules Gagné ainsi que d'autres membres du conseil se retrouvent parmi les signataires de la lettre demandant l'exclusion des requérants.

Selon lui, ces faits et gestes les plaçaient dans une situation de conflit d'intérêts et ils avaient le devoir de se récuser.

Le 10 mars, au cours d'une assemblée générale tenue à Ascot Corner, il y a eu un débat houleux au cours duquel s'est tenu un vote de blâme contre le président à 178 voix contre 177 et l'interruption de l'assemblée à la suite du refus de procéder à un vote pour réintégrer les requérants.

Me Richer soutient que l'exclusion de ses clients a été faite sans droit, de manière illégale et en violation de la loi, que la décision du conseil d'administration est nulle et que le conseil a enfreint les chartes des droits et libertés.

Me Vaillancourt a invoqué que la première procédure des requérants est toujours pendante et que le tribunal n'en a pas encore disposé.

Selon lui, MM. Dion et Thérault ont eu l'occasion de se faire entendre au conseil d'administration où ils siégeaient.

Me Vaillancourt a ajouté que la décision du conseil avait été prise dans l'intérêt et selon la volonté des membres.

Acquitté de l'enlèvement du comptable Savoie et d'utilisation d'un pistolet

# Roy est trouvé coupable de séquestration et extorsion

**SHERBROOKE** — Jean-Pierre Roy a été trouvé coupable de séquestration du comptable Yvan Savoie et d'extorsion, mais acquitté de conspiration, enlèvement, utilisation d'un pistolet et de vol qualifié le 11 juillet à Stoke, St-Elie-d'Orford et Rock Forest.

Le jury, constitué de huit femmes et de quatre hommes, a rendu ces verdicts vers 19 h hier au terme d'un délibéré d'une douzaine d'heures.

Roy, âgé de 44 ans, a été convaincu aussi de voies de fait en portant une arme, mais le juge Tomas Toth de la Cour supérieure

re a gardé cette décision en suspens parce que cela pourrait faire partie de la séquestration.

### Quelle sentence?

Le tribunal a commandé un rapport présentiel d'ici les représentations le 27 avril.

Il a ainsi donné suite à une demande du défenseur Jean-Pierre Rancourt.

Le procureur Claude Mélançon a pour sa part réclamé la détention immédiate de l'accusé en invoquant que la séquestration est passible d'une condamnation de 10 ans et l'extorsion à la perpétuité ainsi qu'au nom de l'image de la justice.

Me Rancourt a rappelé que son client n'avait pas d'antécédents judiciaires, a toujours respecté les conditions de sa remise en liberté provisoire et ne constitue pas un danger pour le public.

Il a noté que Robert Littlejohn, qui est hypothéqué d'un dossier significatif et a plusieurs causes pendantes, avait écopé d'une peine de deux ans moins un jour pour enlèvement, séquestration, extorsion et utilisation d'une arme dans cette même affaire.

Le juge Toth a finalement ordonné la détention de Roy. On se rappellera que M. Savoie avait été attiré dans un guet-apens par Littlejohn, forcé de

conclure un arrangement de verser 1,000 \$ la journée même, 5,000 \$ deux jours plus tard et 14,000 \$ le mois suivant.

Il a été conduit dans le sous-sol chez Roy où Littlejohn l'a menotté à une jambe de force, lui a enfoncé un pistolet dans la bouche et lui a demandé de confirmer l'arrangement en présence de l'inculpé.

M. Savoie a demandé par téléphone à son épouse de rapailler une somme de 1,000 \$ qu'il a remise à Littlejohn.

Cet arrangement avait une connotation avec un contentieux civil pendant lequel les tribunaux entre lui et Roy.

Roy a lui-même témoigné qu'il avait été emboîné par Littlejohn, qui lui a représenté être un agent double de la police, et avait insisté pour regarder sa poursuite.

Il a dit qu'il avait assisté impuissant à l'épisode du pistolet dans la bouche de M. Savoie, qui a relaté au procès que Roy avait alors mentionné qu'il a été corréct avec lui et que ça faisait assez longtemps que cela durait.

Le procès a commencé le 21 mars. Le ministère public a fait entendre 11 témoins et la défense quatre.

Les jurés ont entamé leur délibéré lundi matin dans cette cause.

Hier, ils sont revenus devant le tribunal pour poser quatre questions ayant trait à la complicité, au doute raisonnable et à la connexité des accusations.

Les jurés ont également demandé de réentendre le témoignage de M. Savoie, dont l'écoute de l'enregistrement électrographique a duré deux heures.

Roy est un pompier de la ville de Sherbrooke, qui se trouve présentement sous le coup d'une suspension à cause de cette affaire mais a entamé des procédures syndicales contre la ville.

## Le voleur ligote la ménagère, mais il ne la moleste pas

**FLEURIMONT (psj)** — "Je dois vous attacher pendant que je fouillerais la maison. Que voulez-vous? C'est la vie! Je ne veux pas vous faire de mal."

Une espèce de voleur philosophe a perpétré un vol qualifié et une séquestration dans une maison privée de la rue King Est, à Fleurimont, entre 10h30 et 12h, hier.

Se faisant passer pour un inspecteur en électricité devant vérifier des fils défectueux dans le panneau électrique, le suspect, âgé d'environ 35 ans, s'est ainsi fait ouvrir la porte par une bonne ménagère d'une cinquantaine d'années.

Comme le panneau électrique, il en est ainsi pour la plupart des maisons, se trouvait au sous-sol, c'est une fois rendu là que le voleur a fait connaître ses véritables intentions.

Puisque l'affaire avait débuté sur une note électrique, le voleur a utilisé un fil d'extension recouvert de matériel pour attacher sa victime à un poteau du sous-sol. Le genre de fil électrique dont



Le portrait-robot du voleur.

étaient munis jadis les bouilloires ou fers à repasser ou autre appareil domestique.

"Je dois vous attacher en bas, car je dois fouiller en haut" a-t-il dit à sa victime.

Une fois cela fait, il est monté au rez-de-chaussée pour entreprendre sa fouille. Par le bruit de pas, la victime a pu suivre les allées et venues du voleur.

Ce ne fut que vers midi, quand un de ses fils est revenu du collège, que la dame a enfin obtenu du secours.

En aucun temps elle n'a été molestée si ce n'est la privation de sa liberté avec des liens.

Le voleur, selon les informations obtenues, a pris la fuite avec de l'argent et des bijoux pour un montant d'environ 2,000 \$.

Le sergent-détective Marc Chatelets a tracé le portrait-robot du suspect que l'on décrit comme un individu de 35 ans, mesurant 1 m 70, pesant dans les 85 kilos, aux cheveux blonds frisés ou ondulés et aux yeux bleus.

De belle apparence et bien mis, le suspect a le teint pâle. Il était vêtu d'un imperméable beige de facture ancienne. Des couvre-chaussures en caoutchouc noir protégeaient ses pieds.

Toute information au sujet de cette affaire peut être communiquée au quartier général de la rue Marquette, à 821-5555.

## Ajustez vos montres à l'heure avancée dans la nuit de samedi à dimanche

**SHERBROOKE (psj)** — Les Estrieens vivront à l'heure avancée de l'Est à compter de dimanche, le 3 avril.

Cette pratique d'avancer l'heure de 60 minutes à compter du premier dimanche d'avril plutôt que le dernier dimanche de ce mois a été instaurée l'an dernier par le gouvernement du Québec.

On avait alors expliqué ce changement pour permettre à la majorité des citoyens de goûter une heure supplémentaire d'ensoleillement après leur journée de travail et aussi pour réaliser des économies d'énergie.

Il y a également des raisons d'ordre pratique puisque dans la même zone horaire, on trouve,

entre autres, les villes de Québec, Montréal, Toronto et celles de nombreux États américains, du Michigan au Maine, de New York à la Floride.

Comme l'heure réglementaire y est partout la même, les heures d'affaires des bureaux sont les mêmes, que ce soit à Montréal, Toronto, New York ou Boston.

Voilà pourquoi avant d'aller au lit, samedi soir, il vaudra mieux avancer les aiguilles ou les chiffres de tout ce qui s'appelle machine à marquer le temps, d'un bon 60 minutes.

Et ce n'est pas un poisson d'avril!

L'heure reviendra à la normale le dernier dimanche d'octobre, soit le 30, mais on aura bien le temps d'en reparler.

## Victime de chauffard opérée à une jambe

**SHERBROOKE (psj)** — Mme Jeannine Tarte, âgée de 60 ans, de Sherbrooke doit subir ce matin une intervention chirurgicale pour une vilaine fracture à la jambe gauche.

Elle a été renversée samedi soir, sur le trottoir, par un chauffard que la Police municipale de Sherbrooke recherche toujours.

L'accident a eu lieu vers 19h30 sur le boul. Jacques-Cartier, entre les rues Jacob-Nicol et Malouin.

Mme Tarte se promenait avec son mari quand une camionnette l'a heurtée par en arrière et projetée violemment sur le sol.

La camionnette a par la suite repris place sur la chaussée et poursuivi son chemin pour disparaître dans la nuit.

M. Tarte et un témoin indépendant n'ont eu que le temps d'apercevoir une camionnette de couleur foncée, genre pick-up, surmontée d'une boîte blanche.

Le détective Guy Chouinard, des Enquêtes criminelles, a été chargé du dossier.

Si des témoins ont eu connaissance de cet incident ou croient posséder des informations pouvant permettre de retracer le conducteur de la camionnette, ils peuvent communiquer au quartier général de la rue Marquette, à 821-5555.



Photo La Tribune par Stéphanie Lemire

## Dans les coulisses... de l'hôtel de ville

### Vente de trottoir agréée

**SHERBROOKE** — Les élus sherbrookois, à leur réunion spéciale de début de semaine, ont approuvé la demande de la SIDAC King-Wellington de tenir une vente-trottoir du 28 juin au 2 juillet, et donc de bloquer la rue en conséquence. Mais le conseiller

Ulric Chainé est intervenu pour faire en sorte d'éviter de connaître la situation de l'an dernier, alors que de nombreux citoyens, qui n'avaient pas été informés au préalable, se sont retrouvés devant une rue bouchée.

### Citoyens invités à signaler les trous

Afin de réduire le nombre de réclamations adressées à la municipalité pour bris de véhicules dans des trous que l'on retrouve dans les rues, le maire Jean Paul Pelletier a invité l'ensemble des employés municipaux à signaler le moindre problème. "Si tous, policiers, pompiers, employés des Services techniques, de l'hôtel de ville et autres y voient, ça devrait réduire les réclamations.

Il n'est pas nécessaire d'être attiré aux trous pour aviser les Travaux publics de la présence d'un trou. Après tout, nous travaillons tous dans les intérêts de la Ville", a dit le maire, alors que Jean-Yves Laflamme, sourire aux lèvres, a rajouté: "Nos camionnettes sont trop confortables et les employés ne sentent pas les trous."

### "Boulevard de la mort"...

Question de trous, un citoyen qui ne s'est pas identifié a déploré la situation sur le boulevard St-François, où l'on compte selon lui les accidents "à la douzaine". "On devrait changer le nom du boulevard pour boulevard de la mort. Les camionnettes sont de vrais dangers: ils sortent des gravières sans faire leur arrêt, circulent

sur les lignes doubles et ne recourent pas leur chargement de la toile obligatoire. Moi, c'est rendu que ça me coûte deux pare-brise par année. J'ai même des problèmes à m'assurer à cause de ça", devait-il émettre. Les autorités ont demandé aux policiers de rester aux aguets pour régler la situation.

### Jubenville au Comité administratif de l'aéroport

Dans le cadre de la reconstruction au sein du Comité administratif de l'aéroport de Sher-

brooke (CAAS), le conseiller Jacques Jubenville se joindra à ses collègues Françoise Dunn et Bernard Tanguay, à titre de représentants de Sherbrooke. Tous trois siègeront au conseil d'administration de l'organisme qui s'élargira avec la présence de représentants des MRC de Sherbrooke et du Haut St-François. La composition n'est cependant pas complète pour ce qui est des autres partenaires.

### Dernières pelletées

Isabelle et Philippe Beauregard ont trouvé le moyen de travailler tout en s'amusant. Rue Galt, ils s'affairaient à retirer la neige sale et glacée du parterre.

**King wellington**  
RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Monique Spooner a failli être surprise en train d'entrer de force dans une automobile qui ne lui appartenait pas. Elle a finalement réalisé avec l'aide d'un expert que les clés qu'elle tentait d'introduire dans une serrure étaient bonnes, mais qu'elle se trompait de voiture.

Distraction due à l'âge, souci d'économie, tour pendable, on ignore toujours pourquoi le sergent Roméo Couture a offert à ses compagnons de travail un pot de café qui n'était finalement qu'un gallon d'eau chaude.

Pierre "he-haw" Dubreuil a enlevé les décorations de Noël ornant son balcon et a fait disparaître le père Noël au moins deux mois plus tôt que par les années passées. On croit devant la menace des pluies du printemps qu'il aurait été trop compliqué d'installer un parapluie au-dessus du bonhomme.

Pour éviter de se faire voler les pâtisseries qu'il réussit si bien, le pompier Michel Valade devra les orner de crème à glacer, de confitures ou de pièges à souris. C'est ce qu'il croit après avoir assisté au vol d'un gâteau puis à sa réapparition le lendemain, sous des litres de crème glacée.

De retour du désert du Nevada, Michel Carrier, selon des sources bien informées, y aurait quéri des informations sur la popularité des compteurs d'eau dans cette région désertique des États-Unis.

## Prof de l'Université de Sherbrooke au Conseil du statut de la femme

**SHERBROOKE (MR)** — Mme Pierrette Dupont, professeure de l'Université de Sherbrooke, a été nommée membre du conseil d'administration du Conseil du statut de la femme.

Mme Dupont est professeure titulaire au département d'orientation professionnelle et en administration scolaire.

Comme chercheuse, elle s'est penchée pendant plusieurs années sur la question de l'aide aux adolescentes et aux adolescents en regard de l'orientation scolaire.

Depuis trois ans, ses travaux portent surtout sur l'accès des femmes aux carrières scientifiques.

Ces sujets, ainsi que sa préoccupation au sujet de l'égalité des sexes, font de Mme Dupont une professionnelle dont le travail peut comporter un grand intérêt pour le Conseil du statut de la femme.

De même, Pierrette Dupont estime que l'accès qui lui sera permis aux dossiers primordiaux de la société, en tant que membre du Conseil, aura pour effet d'accroître sa compétence professionnelle.

Bingo

2-500

la tribune

---

1er MARATHON - CARTE ORANGE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
LUNDI, le 28 mars 1988:  
O-65, G-47, O-74, B-4, O-63

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
MARDI, le 29 mars 1988:  
G-51, i-23, O-68, i-27, B-1

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
MERCREDI, le 30 mars 1988:  
O-64, B-5, i-16, N-31, G-53

---

Les gagnants doivent appeler à  
564-5470

La Quotidienne

558-8161

Pièces justificatives sur les dépenses de Pelletier en Europe

# Les Services financiers nient toute obstruction

par François GOUGEON

**SHERBROOKE** — Les Services financiers de la Ville de Sherbrooke ont entrepris hier les démarches visant à éplucher les pièces justificatives reliées au voyage en Europe de l'ex-commissaire industriel Serge Bouchard et du maire Jean Paul Pelletier, du 27 octobre au 10 novembre.

Ainsi, en vertu de la convention liant la municipalité à la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS), le vice-président exécutif intérimaire, Réal Patry, sera officiellement invité à faire parvenir l'ensemble des pièces justificatives, comme l'a réclamé le conseiller Ulric Chainé.

Le directeur des Services financiers, Robert Bachand, a fourni que la résolution du conseil suit son cours normal. "Il n'est pas question d'obstruction de qui que ce soit. Les règles de procédure seront appliquées comme elles doivent l'être, sans interférence de personne", a li-

vré M. Bachand, en référence à des commentaires échappés par une station de radio locale laissant entendre que la demande du conseiller Chainé aurait été antérieurement étouffée en haut lieu.

En outre, comme le maire Pelletier a déjà déposé son compte de dépenses au bureau du trésorier, et qu'il a dûment été remboursé du montant réclamé, soit 7.356 \$ (4.429 \$ en frais d'hébergement et de restauration et 2.927 \$ en transport entre Paris, Liège, Bruxelles et Dusseldorf), c'est du côté du compte de dépenses de Serge Bouchard qu'il sera intéressant de connaître les ré-

sultats de la recherche. La partie de dépenses que ce dernier a soumise se chiffre à quelque 14.000 \$.

Une vérification effectuée hier au bureau du trésorier par le représentant de La Tribune, en vertu de la Loi d'accès à l'information, ne permet pas pour l'instant de faire de rapprochement entre les dépenses de voyage de l'ex-commissaire industriel et le montant de 16.356 \$ déposé par la Ville au chapitre des dépenses de transfert, pour le mois de janvier, à la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS). Ce montant, on le sait, est à la base de l'intervention du conseiller Chainé.

## Bilan global

Ainsi, ce bilan global disponible fait état de dépenses de diverses natures, comme des cotisations à des organismes reliés au développement économique, le paiement de contrats pour des appareils de communication, abonnements à des revues spécialisées, publicité et autres. Bref, dans l'ensemble, des dépenses variant de quelques dollars à quelques centaines de dollars.

Les plus importants montants ont trait à des chèques émis en relation avec des cartes de crédit. Et à cet effet, deux montants retiennent particulièrement l'attention: 7.005 \$ en relation avec "American Express" et 2.762 \$ en relation avec "VISA-Serge Bouchard".

## Bouchard reste muet

A tout événement, il faudra attendre le rapport du groupe de travail dirigé par Robert Bachand pour connaître les détails car l'ex-commissaire industriel Serge Bouchard, joint hier au bureau de son nouvel employeur, n'a guère fourni de commentaires. "Je préfère m'abstenir de tout commentaire, sauf de dire qu'il s'agissait véritablement d'un voyage de prospection et non d'agrément. Sur 14 jours, il y a eu 13 longues journées de travail", devait-il émettre. Il n'a pas voulu élaborer davantage.

# Le Rassemblement des citoyens appuie Chainé

**SHERBROOKE (FG)** — Le Rassemblement municipal de citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RMCCS) a joint sa voix, hier, à celle du conseiller Ulric Chainé en exigeant que toute la lumière soit faite sur le dernier voyage en Europe du maire Pelletier et de l'ex-commissaire industriel.

"La réaction agressive du maire et la mesquinerie de ses propos à l'endroit du conseiller Chainé témoignent du malaise actuel au conseil municipal. Le manque de transparence dans le dossier de la SDIS et cette réaction outrancière du maire Pelletier permettent de croire qu'il en va de même pour l'ensemble de la gestion municipale", a déclaré un responsable du RMCCS, Maurice Bernier, d'après avoir assisté à la séance du conseil de la veille.

M. Bernier, en charge des dossiers de nature économique au sein du mouvement de citoyens, a rappelé que son groupe a réclamé officiellement le 9 mars dernier les pièces justificatives reliées au voyage en Europe, mais en vain. "Le RMCCS déplore la

perception du maire Pelletier qui considère la SDIS davantage comme une corporation privée que comme un organisme voué au développement économique et largement subventionné par la Ville (1,2 million \$ au cours des trois dernières années). Nous considérons donc que l'article du protocole liant la Ville avec la SDIS (article 4 de la convention actuelle) est suffisamment explicite pour justifier la requête du conseiller Chainé", dit-il.

Maurice Bernier a en outre fait savoir que d'ici peu, possiblement dans une semaine, le groupe de citoyens tiendra une conférence de presse dans le but de "questionner différents dossiers à caractère économique de la gestion municipale de Sherbrooke".

# Transport des handicapés: un guide aux chauffeurs de taxi

par Stéphane LAVALLÉE  
**SHERBROOKE** — Les déplacements de personnes handicapées à bord de voitures taxi ne s'effectuent pas toujours sous le signe du respect et de la compréhension mutuelle.

C'est pourquoi trois associations de la région ont uni leurs efforts pour présenter le Guide du chauffeur de taxi pour le transport aux personnes handicapées, un premier répertoire du genre au Québec qui sera d'ailleurs distribué à l'échelle provinciale par l'entremise de la Fédération des ligues de taxis du Québec.

Le guide présente une brève description des personnes handicapées, de leurs comportements attribuables à l'handicap et précise le type d'aide que le chauffeur de taxi doit apporter. De consultation rapide, le document loge dans une seule page grand format qui se ferme en trois parties. À l'endos, le lecteur trouvera des informations pertinentes sur la manipulation des fauteuils roulants et l'utilisation des chiens-guides par les aveugles.

C'est la première fois que les chauffeurs de taxi sont directement sensibilisés au transport de personnes handicapées même si, depuis 1982, la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) et la compagnie Taxis Sherbrooke inc. sont liées par une entente qui permet à de nombreuses personnes handicapées de Sherbrooke d'utiliser le taxi comme moyen de transport adapté. En 1987, quelque 20.700 déplacements par voitures taxi ont été faits par le biais de cette entente, soit 31 pour cent de tous les déplacements du service de transport adapté de la CMTS.

Dans le moment, les personnes handicapées qui utilisent un fauteuil roulant ne peuvent profiter de l'entente avec les chauffeurs de taxi, mais des négociations ont déjà été entreprises pour revoir l'ensemble des dispositions de l'accord.

## Une crainte

"Le guide nous sera très utile, bien des chauffeurs ne savent pas comment faire avec les personnes handicapées. Il y a peut-être une certaine crainte", devait commenter Serge Clément, le président de Taxis Sherbrooke inc., un organisme qui regroupe environ 75 chauffeurs de taxi.

La publication du guide précède les cours de formation à l'in-



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

France Coutu, secrétaire du RATU, explique le fonctionnement d'un fauteuil roulant. C'est simple, mais il s'agit de savoir!

tenction des chauffeurs de taxi que la CMTS espère présenter d'ici la fin de l'année. Chez Taxis Sherbrooke, les porte-parole souhaitent que l'ensemble des chauffeurs bénéficient de ces cours mais, dans un avenir rapproché, il n'est pas impossible que seulement quelques propriétaires de taxis se voient confier la mandat du transport adapté.

"Le fait de concentrer les appels vers quelques chauffeurs permettrait de les spécialiser en matière de relations avec les personnes handicapées", commente Gaëtan Raby, un membre de l'association de chauffeurs de taxi.

Hier matin, en conférence de presse dans les locaux de la CMTS, les auteurs du guide ont donné l'exemple de situations désagréables que vivent parfois les personnes handicapées lorsqu'elles montent à bord d'un taxi ou d'autres automobiles conduites par des gens peu familiers avec ce type de clientèle.

"La plupart des chauffeurs ne

savent pas comment faire, explique notamment Sylvain Roy, lui-même handicapé visuel. On prend parfois nos colis pour les mettre dans la valise sans nous le demander; on nous tire par le bras pour nous guider, même si c'est dangereux de nous faire perdre l'équilibre."

Dans d'autres cas, le chauffeur refusera d'embarquer un fauteuil roulant dans la valise de son véhicule ou s'y prendra de mauvaise façon pour le manipuler. "Il faut se parler et ne pas être gêné de poser des questions. La personne handicapée vit avec son fauteuil roulant tous les jours, elle sait comment il fonctionne", fait valoir France Coutu, secrétaire du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain.

Cet organisme a élaboré le Guide du chauffeur de taxi en compagnie de l'Association de Sherbrooke pour l'intégration sociale et l'Association des handicapés visuels de l'Estrie.

Centre pour alcooliques près de l'école Ste-Anne

# Rien à craindre, dit le comité de parents

par Michel RONDEAU  
**SHERBROOKE** — "Il y a moins à craindre de personnes décidées à s'en sortir que d'alcooliques actifs ou de drogués qui, avec toute l'appareille d'honnêtes gens, peuvent se tenir à proximité des écoles."

C'est ce qu'a déclaré hier le président du comité de parents de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, M. Claude Forgues, en rendant publique la position du comité exécutif du comité de parents au sujet de l'ouverture d'un centre pour toxicomanes et alcooliques à proximité de l'école Ste-Anne.

Selon M. Forgues, le comité exécutif du comité de parents souhaite que les parents et les comités d'école ne cèdent pas à un mouvement de panique face à l'ouverture d'un tel centre, dont les utilisateurs sont des personnes qui se réhabilitent.

"Nous croyons que les parents doivent éviter d'être utilisés pour répandre une crainte qui

n'est pas fondée", dit M. Forgues.

De plus, note le président du comité de parents, le centre de la rue Ontario n'accueillera pas que des jeunes, mais des gens de tous âges. Il accueillera aussi, non seulement des personnes qui ont éprouvé des problèmes de drogue, mais aussi des gens qui ont été aux prises avec des problèmes de consommation de médicaments et d'alcool.

"Curieusement, fait remarquer M. Forgues, quand on connaît des personnes éprouvant de tels problèmes, on est davantage tolérant et on les aide. Quand on ne les connaît pas, on devient intolérant."

Claude Forgues fait aussi remarquer que l'intolérance pourrait toucher des parents eux-mêmes. "Nous ne savons pas qui sont ces personnes; il peut y avoir des enfants ou des parents des membres des comités d'école", dit-il.

"Ces personnes, ajoute le président du comité de parents, méritent nos félicitations puisqu'elles se font traiter. Nous de-



Claude Forgues

vriions agir à leur égard en tant que personnes responsables et leur tendre la main plutôt que réagir en voisins inquiets..."

# Le voisinage ne s'est jamais plaint du Foyer Kelly en 4 ans

par Stéphane LAVALLÉE  
**SHERBROOKE** — "Dans ce temps-là, on condamne des gens qui n'avaient pas eu la possibilité de s'affirmer, de démontrer leur volonté de réhabilitation."

Le débat passionné entourant l'établissement d'un foyer de groupe pour alcooliques et toxicomanes sur la rue Ontario à Sherbrooke n'est pas sans rappeler quelques souvenirs au conseiller municipal Serge Cardin. À l'été 1984, à la tête d'un groupe de citoyens, il avait lui-même été impliqué dans le mouvement d'opposition à la mise en place du Foyer Kelly, un centre d'accueil pour jeunes en difficulté installé sur la rue Chicoyne, dans le quartier est.

À quatre ans d'intervalle, sans être similaires, les deux situations possèdent quelques points communs frappants. Dans les deux cas, des groupes d'opposants ont vu le jour, des pétitions ont été présentées, des allégations relatives au caractère dangereux des clientèles ont été émises.

En 1984, les résidents du secteur de la rue Chicoyne jugeaient que leur milieu n'était pas approprié à l'établissement d'un foyer de groupe pour adolescents. Ces jours-ci, les opposants à l'installation du centre de réhabilitation de la rue Ontario, à l'intention de personnes alcooliques et toxicomanes, estiment aussi que leur quartier résidentiel ne peut recevoir ce type de patients.

Autre similarité: le foyer de la rue Chicoyne où logent neuf adolescents âgés entre 14 et 17 ans, et celui projeté sur la rue Ontario, où seraient hébergés neuf adultes, relèvent tous deux du Relais Saint-François de Sherbrooke. À l'époque, les gens du quartier est avaient déploré le manque de concertation; ceux des environs de la rue Ontario en font tout autant.

## On n'en parle plus

Sans vouloir prendre position vis-à-vis le projet de nouveau centre pour alcooliques et toxicomanes, le conseiller Serge Cardin doit reconnaître aujourd'hui que le centre de réhabili-



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Le Foyer Kelly de la rue Chicoyne: "On n'en parle même plus", fait remarquer le conseiller Serge Cardin.

tation de la rue Chicoyne ne dérange personne dans le quartier. Il est bien placé pour le constater puisque sa résidence est située tout près, sur la même rue.

"Il n'y a jamais eu de problèmes majeurs avec les jeunes du centre, constate-t-il. C'est simplement comme dans toute famille, il y a parfois des membres un peu plus bruyants. Mais les gens ne se sont jamais plaints, même que certains citoyens font appel aux jeunes pour effectuer des petits travaux, comme passer la tondeuse ou pelletter."

"Aujourd'hui, continue le conseiller municipal, on n'en parle même plus du centre, sauf pour constater que les jeunes ne dérangent pas."

De son implication au sein du groupe d'opposition en 1984, à l'occasion d'un débat qui avait

duré presque tout l'été, Serge Cardin retient la grande charge d'émotivité qui entoure ce genre de projets. "On ne peut pas dire que les gens avaient tort de s'opposer, on manquait plutôt d'informations, pense-t-il. Lors des soirées d'information, les responsables essayaient de donner des détails supplémentaires pour rassurer les gens, mais cela faisait seulement attiser le feu. Le débat était trop émotif."

Le conseiller Cardin, alors simple citoyen à l'été 84, juge que les démarches vers l'établissement de tels centres de réhabilitation devraient impliquer davantage les citoyens du secteur d'implantation. "Je pense qu'il faudrait travailler autant pour la population que pour les clientèles desservies. Il faudrait associer les gens du quartier et les faire participer à l'effort de réintégration."

# Les 47 congrès ont entraîné des retombées de 9,2 millions \$ en 87

**SHERBROOKE (FG)** — Les 47 congrès tenus au cours de 1987 à Sherbrooke, ayant attiré 14.135 participants, ont permis de générer un impact économique évalué à quelque 9,2 millions \$.

C'est là une des données figurant dans le rapport annuel du Bureau du tourisme et des congrès de Sherbrooke (BTCS), présenté hier soir lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Le directeur général du service para-municipal, Paul Lessard, livre en outre dans son résumé des activités de l'année que les congrès, pour lesquels le Bureau qu'il dirige offre son expertise pour l'organisation, a représenté une dépense directe de 4,4 millions \$. La durée moyenne de visite à Sherbrooke des congressis-

tes s'établit à 2,69 jours.

Sauf le fait qu'on compte un congrès de plus, le bilan de 1987 demeure légèrement en-deça de celui de l'année précédente.

"C'est un fait. Et cela nous vient d'une période de flottement antérieure", a expliqué M. Lessard, tout en rappelant la situation autrefois vécue dans le cas de l'Auberge des Gouverneurs, la fermeture de la salle à manger du bar et du restaurant de l'hôtel Le Président, ou encore les rumeurs de toutes sortes concernant l'hôtelierie Le Baron, que certains voyaient transformer parfois en Super-Carnaval, parfois en foyer pour personnes retraitées. "Tous ces événements, aujourd'hui heureusement dissipés, n'ont pas été sans avoir un certain impact négatif sur nos démarches de recherche de congrès", a dit M. Lessard en entre-

vue, qui anticipe pour 1989 une grosse année à ce chapitre.

Et à cet effet, estime-t-il, l'arrivée du centre de congrès de 1.200 places et d'un complexe hôtelier attenant n'y sera pas étrangère. "Présentement, nous sommes en contact avec une douzaine de prospects, fortement attirés par la présence du futur centre de congrès, dont un groupe d'envergure internationale", a glissé M. Lessard sur le sujet.

Autre nouvelle réjouissante, cette fois sur le taux d'occupation des hôtels-motels de Sherbrooke, avec 71,12 pour cent. "Il s'agit d'une progression de 7,5 pour cent sur l'année dernière. C'est très bien. A Drummondville, par exemple, une ville située en bordure de la trans-canadienne, le taux est d'à peine 50 pour cent", note M. Lessard.

Collège de Sherbrooke

Centre de l'activité physique

Inscription aux cours  
Abonnement au C.A.P.

5 et 6 avril 1988

Rabais de 5\$ sur chaque cours

Guichet de contrôle  
355, rue Parc Sherbrooke  
564-6360

## SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Conversion des immeubles locatifs en condominiums

# Les municipalités ne sont pas prêtes dans la région

par Gilles FISETTE  
SHERBROOKE — Aux dernières nouvelles, les municipalités de la région n'avaient pas encore adopté de règlements basant la conversion des immeubles locatifs en co-propriété divise (condominiums).

C'est donc dire, a précisé Me Lucie Thibodeau, une notaire de Sherbrooke, à la centaine de membres du Regroupement des propriétaires d'habitations locatives (RPHL) réunis dans le cadre d'une assemblée générale d'information, qu'une demande de conversion déposée dès la levée du moratoire, le 1er juillet, ne pourrait être refusée par la municipalité, vue l'absence de réglementation.

Elle a expliqué, par exemple, que la Ville de Sherbrooke voudrait peut-être limiter la conversion dans des secteurs où la demande de logement est très forte (autour du Cégep ou de l'Université, notamment). Mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Pas plus qu'à Rock Forest ou à Fleurimont, pour ne nommer que ces trois villes.

Toutefois, elle a dit que cette complexité ne doit pas être un empêchement pour un propriétaire désireux de convertir son immeuble mais des contraintes qu'il vaut mieux affronter en connaissance de cause et en sachant qu'il existe des délais à respecter.

### Huit étapes

S'intéressant à ces questions, Me Thibodeau a relevé huit étapes fondamentales prescrites par la loi. La première étape à franchir par un propriétaire est de donner avis aux locataires et à la Régie du logement de son intention de convertir son immeuble; à partir de l'envoi de cet avis, il sera impossible de reprendre le logement tant que le locataire voudra bien l'occuper et on ne pourra exécuter des travaux dans ce logement autres que ceux jugés urgents ou d'entretien ou de réparations courants.

La deuxième étape consiste à demander l'autorisation de la municipalité, une éta-

pe facile à franchir présentement puisqu'il n'y a pas de règlements municipaux.

La troisième étape exige le recours à l'arpenteur-géomètre qui doit établir de nouveaux numéros pour les lots et les différentes parties de l'édifice ainsi que leur enregistrement (un délai de six mois à un an est de rigueur); et le recours au notaire qui devra préparer la déclaration de co-propriété.

### A la Régie

L'étape suivante passe par la Régie du logement à qui on demandera le feu vert. En cas de refus, il sera impossible de formuler une nouvelle demande avant trois ans.

La cinquième étape consiste à enregistrer la co-propriété; la sixième et la septième, à préparer et fournir aux éventuels acquéreurs des rapports d'experts (solidité, salubrité, insonorisation, etc.) et un circulaire complet d'informations touchant l'administration de l'édifice.

Enfin, la dernière étape consiste à offrir aux locataires actuels la possibilité d'acheter leur logement, aux mêmes frais et conditions qu'à n'importe quel tiers. Une absence de réponse équivaut à une pré-

somption de refus. "J'admets que le processus est compliqué car on doit protéger beaucoup de gens mais il ne doit pas décourager pour autant les propriétaires qui désirent la conversion", a conclu Me Thibodeau.

## Pas de règlement en préparation nulle part

SHERBROOKE (GF) — Lors- que le moratoire sera levé, le 1er juillet 1988, aucune des trois municipalités mentionnées auparavant n'aura de règlement entourant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriété divise.

Des trois, c'est à Sherbrooke que le cas semble le plus tranché nettement.

"Il n'y a pas encore de règlement et il ne semble pas qu'il y en aura un", a déclaré le directeur des Services juridiques, Me Pierre Huard.

Il explique que son service a communiqué avec les Services techniques dès l'entrée en vigueur de la loi annonçant la levée du moratoire et exposant les diverses étapes conduisant à la conversion.

Toutefois, dit-il, aucune réponse n'est venue depuis ce temps

des Services techniques. Ce qui porte à croire que Sherbrooke ne réglementera pas en la matière. Du moins à court terme.

### Ailleurs

A Rock Forest, l'urbaniste Yvon Gamache confirme les propos de Me Thibodeau voulant que là non plus il n'y a pas de règlement d'adopté jusqu'à maintenant.

Mais, de dire M. Gamache, il faudra sûrement à court terme préparer un tel règlement.

Enfin, à l'hôtel de ville de Fleurimont, on déclare également qu'aucun règlement précisant les balises municipales à la conversion de logements en condominiums n'a été adopté. Quant à savoir si la situation changera à court terme, c'est le mystère le plus total.

## Le perfectionnement musical mis en péril

SHERBROOKE (MR) — Le Mouvement musical Mitchell-Montcalm se voit dans l'obligation de couper les sessions de perfectionnement pour une partie des élèves de la concentration de musique des écoles Mitchell et Montcalm.

"Nous sommes malheureux de voir la situation tourner ainsi, déclare la trésorière du Mouvement, Mme Micheline Bisson, mais nous sommes à court d'argent et nos efforts pour en amasser suffisamment n'ont pas donné les résultats escomptés."

Ces sessions de perfectionnement consistaient en 45 minutes, à chaque période de neuf jours, pour tous les élèves de la concentration de musique. Il s'agissait d'une rencontre avec un professeur qui prenait, avec chaque élève, le temps d'aplanir ses difficultés, ce qui, selon le Mouvement musical, est impossible quand un professeur se trouve devant une classe complète où plusieurs instruments sont réunis.

Le Mouvement musical comptait sur trois moyens de financement cette année, pour universaliser ces sessions de perfectionnement, qui nécessitent l'embauche d'environ 35 professeurs de musique: des tirages de voyages, la contribution volontaire des parents et le programme gouvernemental selon lequel le Mouvement aurait pu aller chercher des dons dans l'entreprise privée.

Cependant, souligne Mme Bisson, le programme gouvernemental a tombé, puis la contribution des parents, jusqu'à tout récemment, ne représentait que 50 pour cent de la participation des familles. C'est ainsi que, depuis le

21 mars, les sessions de perfectionnement sont offertes malgré l'épuisement des fonds du Mouvement musical et qu'à compter du 1er avril, tous les jeunes dont les parents n'ont pas contribué à la récente campagne de levée de fonds du Mouvement se verront privés de perfectionnement.

"En faisant appel aux parents, dit Mme Bisson, nous les avons prévenus du danger de voir disparaître les sessions de perfectionnement. Il ne s'agissait évidemment pas de chantage de notre part, comme l'ont peut-être cru certains parents; nous nous trouvons vraiment dans une impasse. Les sessions de perfectionnement seront aussi maintenues pour les enfants dont les parents ont avisé le Mouvement de leur incapacité de contribuer parce qu'ils sont aux prises avec la maladie ou le chômage."

### Autres tentatives

Mme Micheline Bisson révèle que le Mouvement organise un lave-auto pour les 15 et 16 avril afin d'amasser d'autres fonds. Le Mouvement incite tous les élèves à y participer et il espère que le public répondra généreusement à cet appel en se rendant aux écoles Mitchell et Montcalm, lors de ces deux journées.

"Nous allons aussi amplifier notre sollicitation auprès des commanditaires de notre concert annuel du 28 mai", ajoute Mme Bisson.

Un comité ad hoc sera aussi formé pour étudier ce problème afin de fixer l'action du Mouvement pour l'an prochain en ce qui concerne l'avenir de ces sessions de perfectionnement pour les jeunes, révèle la trésorière.

## MAUX DE DOS ET LES TRAVAILLEURS

«Regardez d'abord à la colonne vertébrale pour trouver la cause de la maladie» disait Hypocrate, père de la médecine  
**UNE ÉVALUATION DU BAS DU DOS**

- |                               |                            |
|-------------------------------|----------------------------|
| 1 - Subluxation sacro-iliaque | 6 - Chevilles              |
| 2 - Imbrication               | 7 - Genoux                 |
| 3 - Disque                    | 8 - Fixation des vertèbres |
| 4 - Intégrité des ligaments   | 9 - Dommages à la moelle   |
| 5 - Vérification des muscles  | 10 - Torsion du bassin     |

Ce dépistage sera fait par le moyen de la Kinésiologie appliquée, et des tests orthopédiques et neurologiques.

Cette vérification est valable jusqu'au 31 mars gracieusement avec cette annonce (valable pour 2 membres d'une même famille).

Sur rendez-vous seulement

**APPELÉZ MAINTENANT (819) 564-1011**

Ce dépistage est offert par la

**Clinique Chiropratique de Rock Forest**

**BERTRAND VEILLEUX, D.C.**

938, Boul. Haut-Bois, face au Woolco  
Rock Forest

**(819) 564-1011**



**A SEULEMENT**

**12,999** taxe en sus.

Transport et préparation inclus

Aucun paiement avant  
Aucun intérêt 90 jours

## LA MAISON DE LA SATISFACTION

VOUS OFFRE JUSQU'AU 1er AVRIL 1988 UN

**SUPER SPÉCIAL FAMILLE**

PROMOTION "TEMPEST"

Incluant:

- moteur 4 cylindres à injection
- transmission automatique
- air climatisé
- radio-cassette AM/FM stéréo
- chauffe-bloc
- pneus radiaux 4 saisons
- essuie-glace intermittent
- phares halogènes
- console
- télécommande d'ouverture du coffre
- réglage en 4 positions du siège du conducteur.

**VIENS CHEZ NOUS, ÇA ROULE!**

La maison de la satisfaction

**DESAULNIERS**

PONTIAC BUICK  
131 PRINCIPALE NORD, WINDSOR, QC  
(819) 845-2711

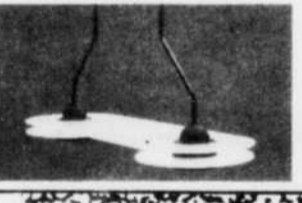
Heures d'ouverture:  
du lundi au vendredi:  
9h. a.m. à 9h. p.m.  
samedi de 9h. a.m.  
à midi.

# Vente UN PRINTEMPS EN LUMIÈRE

En vigueur jusqu'au 16 avril 1988

Spécial 10<sup>e</sup> anniversaire

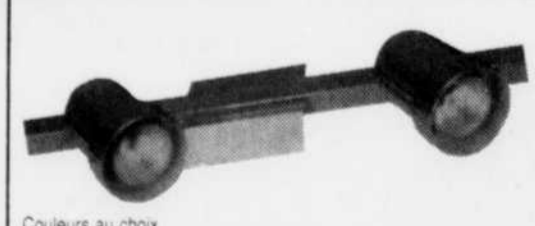
RFQ-161  
LAMPE HALOGENE  
Ampoule non incluse  
1 réflecteur type MR16  
Blanc ou noir  
(16" - 406 mm)  
**124 \$**



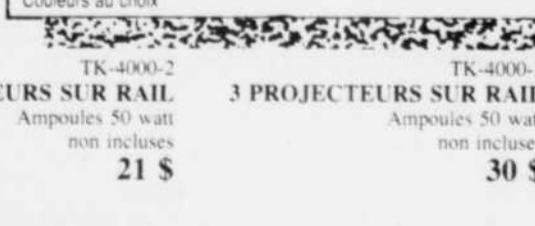
FRQ-190  
LAMPE HALOGENE  
Ampoules non incluses  
2 réflecteurs type MR16 50 watt  
Blanc ou noir  
(25" - 635 mm)  
**219 \$**



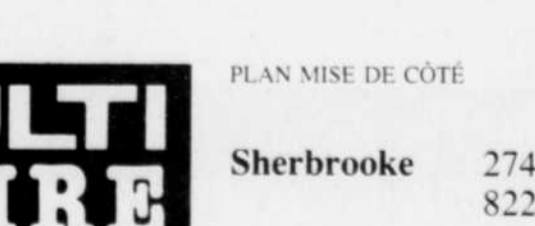
TQ-12  
LAMPE DE TABLE HALOGENE  
Ampoule incluse 50 watt  
Blanc, noir, gris et rouge  
**99 \$**



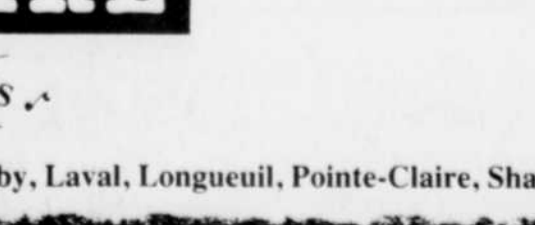
CK-4000-1  
PROJECTEUR SIMPLE  
Ampoule 50 watt non incluse  
**12 \$**



CK-4000-2  
PROJECTEUR DOUBLE  
Ampoules 50 watt non incluses  
**18 \$**



TK-4000-2  
2 PROJECTEURS SUR RAIL  
Ampoules 50 watt non incluses  
**21 \$**



TK-4000-3  
3 PROJECTEURS SUR RAIL  
Ampoules 50 watt non incluses  
**30 \$**



He-Bra  
VENTILATEUR  
5 pales, 3 vitesses, réversible  
Couleurs: laiton, laiton antique  
**79 \$**

NADAIR BAZZ

**MULTI LUMINAIRE**

UN FOYER EN LUMIÈRES

Arthabaska, Gatineau, Granby, Laval, Longueuil, Pointe-Claire, Shawinigan, Sherbrooke, Trois-Rivières

PLAN MISE DE CÔTÉ

Sherbrooke 2745, rue King Ouest  
822-2020



### la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.  
(division La Tribune)

### Téléphones:

Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

### Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539  
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par caméiot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00 hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00  
"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

# Weedon: population inquiétée par des manoeuvres militaires

par Michel MORIN

**WEEDON** — Une vingtaine de membres de la Défense nationale participeront vraisemblablement à des manoeuvres militaires dans le Canton de Weedon, plus précisément sur des terrains appartenant en grande partie à la société Domtar.

Les manoeuvres, qui ne sont encore qu'à l'état de projet, devraient se dérouler sur deux fins de semaine, à savoir les 8, 9, 10 et les 22, 23 et 24 avril.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, le déploiement militaire comportera une flotte composée de huit camions, sans compter les armes, les munitions (balles blanches, pièces pyrotechniques qui ne présentent semblait-il aucun risque) et la présence, que l'on dit discrète, d'un hélicoptère.

Le secteur envisagé est un vaste terrain appartenant à la com-

pagnie Domtar pour lequel la Défense nationale a déjà obtenu l'autorisation de tenir ces manoeuvres militaires.

Par ailleurs, deux lacs se retrouvent sur ce territoire, à savoir les lacs Clair et Fer à Cheval. Or, c'est dans ce dernier cours d'eau que la municipalité de Weedon Centre trouve son approvisionnement en eau potable.

Interrogé à ce sujet, le maire de la municipalité de Weedon Centre, Réal Sévigny, a précisé qu'il rencontrera, demain, les représentants de la Défense nationale

pour en savoir plus sur cette opération.

"De notre côté, notre préoccupation se porte surtout du côté de l'approvisionnement en eau potable, de confier M. Sévigny. Je sais aussi qu'il y a des réticences dans le milieu, mais je ne connais pas l'ampleur de cette opposition."

### Levée de boucliers

Bien que ces manoeuvres ne soient nullement improvisées et que la Défense nationale dit avoir pris toutes les précautions nécessaires pour éviter des accidents ou des dommages à l'environnement, certains intervenants ne sont nullement rassurés.

C'est le cas notamment des membres du Club de chasse et pé-

che de Weedon qui craignent que l'intrusion momentanée des militaires sur ce territoire paisible ne vienne perturber la vie des habitants de la forêt, notamment des orignaux et des chevreuils dont les femelles doivent mettre bas en cette période de l'année.

D'après les informations obtenues, quelques rencontres ont déjà été tenues entre les représentants de la Défense nationale et certains intervenants de Weedon. D'autres entretiens, notamment au Club de chasse et pêche de l'endroit, doivent avoir lieu au cours des prochains jours.

Ce n'est qu'après avoir rencontré toutes les personnes intéressées que la Défense nationale décidera si ces manoeuvres militaires seront bel et bien tenues dans la région de Weedon.

# Nault réclame plus de poids à la MRC



Clément Nault

par Robert LEMIEUX

**BROMPTONVILLE** — Les municipalités devront avoir un poids plus réaliste au sein de la municipalité régionale de comté (MRC) du Val St-François, selon le maire de Bromptonville, Clément Nault.

Ce dernier croit que Bromptonville pourrait avoir une plus forte représentation à la MRC. Actuellement, 22 municipalités font partie de la région du Val St-François. C'est dire que Bromptonville possède seulement un vingt-deuxième (1/22) en terme d'influence.

"Pour autant, ajoute le maire Nault, Bromptonville est la deuxième ville en importance, en terme d'évaluation foncière uniformisée".

En effet, son évaluation se chiffre à 78,259,080 \$, en 1988, sur une évaluation globale de 820,131,490 \$ pour les 22 municipalités. A elle seule, la quote-part de la Ville de Bromptonville est de l'ordre de 9,54 pour cent du budget de la MRC, en vertu du mode de représentation actuelle.

**Deux possibilités**

A tout considérer, il croit qu'il faudra y aller selon l'évaluation foncière ou selon la population.

"Il faut dire, a-t-il ajouté, qu'il n'existe pas encore de problèmes majeurs dans la MRC du Val St-François." Même si l'écart entre l'importance de Bromptonville et sa force de représentation est bien réelle, le

maire Clément Nault croit qu'il est moins grave qu'ailleurs.

Si la région du Val St-François avait dans ses rangs une ville d'une ampleur équivalente à celle de Sherbrooke, le maire croit qu'il y aurait alors un rapport de force susceptible d'entraîner des pro-

blèmes. "Ceux qui paient le plus exigent plus, c'est normal," de dire le maire Nault.

Toutefois, croit-il, il faut travailler à assurer un meilleur équilibre des influences par mesure de prévention.

**NOUVEAU**

Louons ballons publicitaires multicolores pour apposer sur le toit de votre commerce pour tous genres d'annonces: ouverture, vente, exposition, etc.

Réservez tôt.

35286 1-819-821-9251

le vrai  
**Hamburger double**  
bacon · fromage

**\$1.59**

**BURGER KING**

Rabais de 61c jusqu'au 1<sup>er</sup> mai

\* M. OF M. C. DE BURGER KING CORPORATION © 1988 34812\*

**GOÛTER LA FRAICHEUR**

**RAISINS "MUSCAT"**  
(verts ou rouges)  
Produit du Brésil  
Canada # 1  
(gros raisins) **1.97**  
/lb ou 4.34/kg

**NOIX DE COCO**  
Produit du Honduras  
Canada # 1  
gr. 50 **3/97**

**CAROTTES À QUEUES**  
Produit des États-Unis  
Canada # 1  
gr. 24 **77¢**

**ÉCHALOTES**  
Produit des États-Unis  
Canada # 1  
gr. 8 **3/87¢**

**ZUCCHINIS**  
Produit des États-Unis  
Canada # 1 **97**  
/lb ou 2.14/kg

**COEUR DE CÉLÉRI**  
Produit des États-Unis  
Canada # 1  
gr. 24 **67¢**

**BANANES "PLANTAIN"**  
Produit du Honduras  
Canada # 1 **77**  
/lb ou 1.70/kg

**KAKI**  
Produit du Brésil  
Canada # 1  
gr. 22 **2/97**

**FRAISES**  
Produit des États-Unis  
Canada # 1  
gr. 1 chopine **97¢**

**FROMAGES**

**OKA**  
1.47/100g ou 6.67/lb

**FROPAIN DES MAGES**  
1.37/100g ou 6.21/lb

**BISCUITS**

- MÉLASSE
- MÉLASSE ET RAISINS

4.47/kg ou 2.03/lb

**VRAC**

**LAITUE ICEBERG**  
Produit des États-Unis  
Canada # 1  
gr. 24 **47¢**

**SIMILI BACON**  
("bacon bits")  
.77/100g ou 3.49/lb

**FÈVES BLANCHES**  
1.47/kg ou .67/lb

**Attention**

**SUBARU**

Un modèle 4x4 à un prix défiant toute concurrence.

Nul ne va plus loin.

**MESSAGE...**

Dû à des travaux temporaires publics effectués sur la route 143, nous suggérons à notre clientèle d'emprunter l'autoroute 55, sortie St-Denis de Brompton pour se rendre à notre établissement.

**SUBARU JUSTY GL 1988**

**Dominick Auto Sport Ltd.**

Route 143, Chemin Bromptonville 567-4008, 846-2751

SPÉCIAUX EN VIGUEUR DU 29 MARS AU 4 AVRIL 1988

**VEGÉTARIEN**

Droit réservé de limiter les quantités

MAGOG - SHERBROOKE - TROIS-RIVIÈRES - CAP-DE-LA-MADELINE

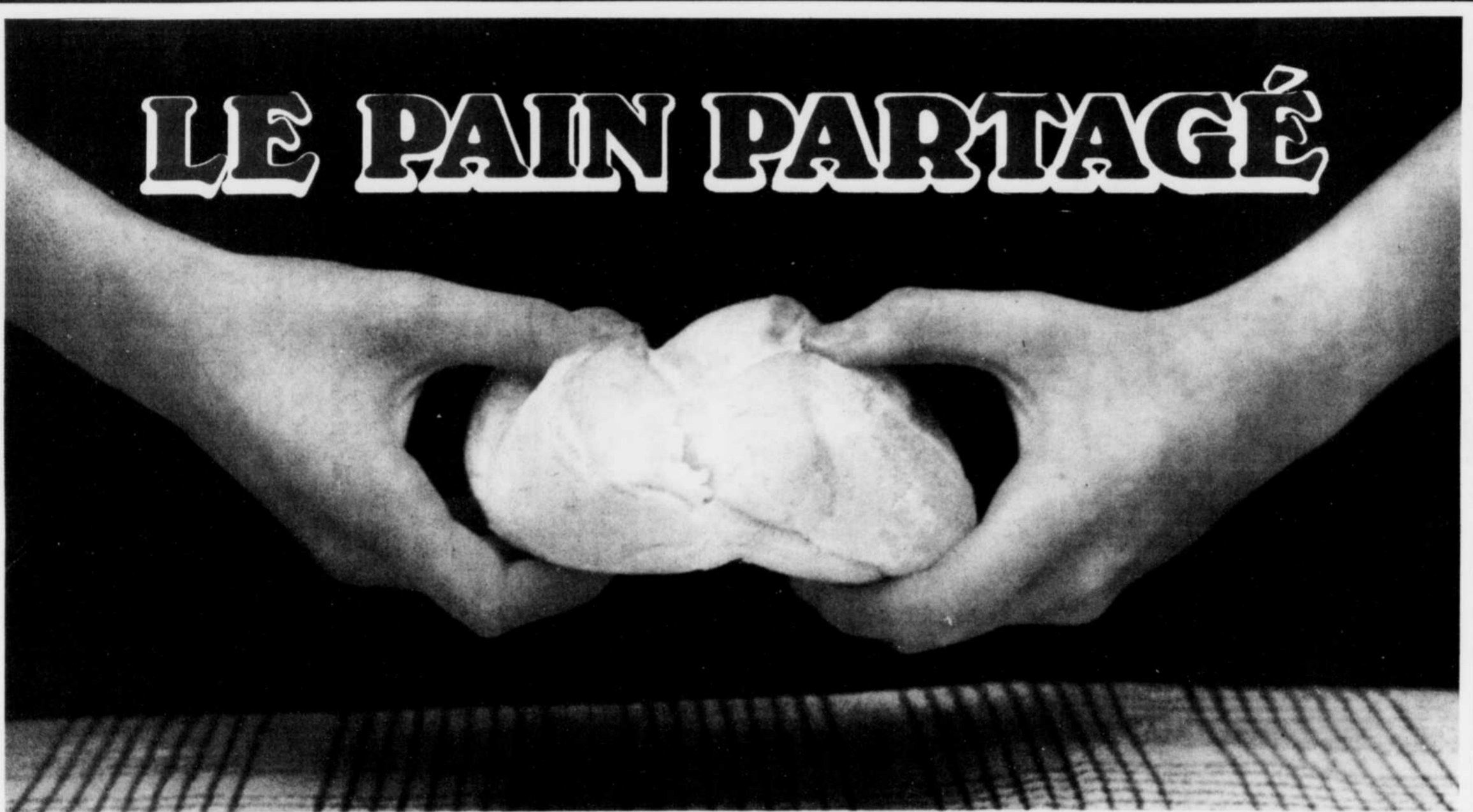
# VENDREDI-SAINT

**Le 1er AVRIL ENTRE 10h00 ET MIDI**

**PLUS DE 55 000 PAINS SERONT OFFERT AUX FAMILLES DE L'ESTRIE**

**Contribution SUGGÉRÉE: 3,00\$**

## LE PAIN PARTAGÉ



**PLUS QUE DU PAIN.**



### CARITAS-SHERBROOKE

est depuis longtemps connu, apprécié et soutenu dans l'Estrie surtout grâce aux nombreux services mis sur pied. Disons à titre d'exemple, que c'est Caritas qui a fondé:

- La Villa Marie-Clairre, pour les mères célibataires;
- Secours-Amitié, un service d'écoute téléphonique;
- Le Relais St-François, pour l'aide aux jeunes;
- L'Atelier Poly-Teck, pour handicapés.

Cette année, les fonds amassés lors de la Campagne du pain partagé permettront à Caritas-Sherbrooke d'assurer le maintien de ses services et projets actuels tels que:

- Le Centre de bénévolat le Réseau d'entraide;
- Action fraternité internationale (service d'aide aux réfugiés);
- Assistance Québec-Afrique (A. Qu.A.);
- Le Service d'aide extérieure;
- Les Amis de la Paix;
- S.O.S. Grossesse;
- Moisson-Estrie Caritas (banque alimentaire);

### Sylvie Daigle,

associée à la Campagne du pain partagé depuis quelque temps, a accepté avec plaisir la présidence d'honneur de la campagne '88.



Les pains sont offerts aux portes dans l'avant-midi du Vendredi-Saint. Ils le sont également dans plusieurs endroits publics.

**QUARTIER GENERAL DE LA CAMPAGNE:**

**822-3638**

Depuis plusieurs années, à l'occasion du Vendredi-Saint, de nombreuses familles ont coutume dans un geste de partage et de solidarité de ne prendre qu'un repas frugal au pain et à l'eau, offrant par ailleurs à la Campagne du pain partagé le prix d'un bon repas.



**AVEC VOUS, DEMAIN, CARITAS SERA ENCORE LA!**

CETTE PAGE EST PUBLIEE GRACE A LA CONTRIBUTION DU JOURNAL LA TRIBUNE.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

# TourisMontMégantic se retire de la promotion

par Yvon ROUSSEAU  
**LA PATRIE** — L'organisme TourisMontMégantic, dont le siège social est situé à La Patrie, a pris la décision, lors de son assemblée générale annuelle, de remettre le mandat de l'accueil et de la promotion touristique à la Société intermunicipale de développement touristique du Mont Mégantic.

Au cours d'un entretien, hier, Mme Louise Eiermanns, de La Patrie, présidente de l'organisme, a précisé que TourisMontMégantic verrait, au cours des prochains mois, à redéfinir ses objectifs.

"C'est tout simplement que nous avons effectué un arrêt pour analyser nos objectifs, de commenter Mme Eiermanns, et c'est la seule raison de notre retrait". Elle a nié qu'il puisse y

avoir anguille sous roche.

### Autre son de cloche

Cependant, Mme Chantale Ouellette, mairesse de Scotstown et présidente de la Société intermunicipale de développement touristique du Mont Mégantic, apporte un autre son de cloche, en précisant que le refus des municipalités de sub-

ventionner TourisMontMégantic, sans droit de regard sur l'administration des fonds, a malheureusement été interprété par TourisMontMégantic comme un vote de non confiance à l'endroit de l'organisme voué bénévolement au développement touristique du mont.

"Les élus municipaux ont même été taxés de vouloir s'accaparer le contrôle de la promotion touristique du secteur", a ajouté la mairesse de Scotstown.

### Des comptes à rendre

Mme Chantale Ouellette a rappelé qu'avant la naissance juridique de la Société intermunicipale de développement touristique du Mont Mégantic, en 1986, il existait un comité bona fide d'élus, mais que ce dernier ne s'était donné aucun statut officiel.

"Des subventions ont été accordées au développement touristique du Mont Mégantic et TourisMontMégantic a alors pris un leadership important au niveau du tourisme", d'expliquer Mme Ouellette.

"C'est même TourisMontMégantic qui a représenté la région au Sommet socio-économique de l'Estrie et qui a obtenu des investissements du gouvernement du Québec dans le développement, parce qu'il possédait un statut juridique, à cause de son incorporation", a-t-elle poursuivi.

La mairesse de Scotstown souligne que lorsque l'argent est arrivé, des élus ont soulevé que les investissements dans le développement du tourisme devait être surveillé par les élus municipaux. La question a été posée à savoir pourquoi le développement touristique était laissé à TourisMontMégantic.

"D'un autre côté, de relater Mme Ouellette, le gouvernement du Québec incitait fortement les élus municipaux à s'impliquer et il était suggéré une fusion de la Société de développement et de TourisMontMégantic par le palier gouvernemental du Québec".

La mairesse de Scotstown rappelle que la Société intermunicipale fonctionnait avec un statut juridique depuis plus d'un an. "Comme TourisMontMégantic demandait plus de contrôle et plus d'argent provenant des municipalités, dit-elle encore, les élus ont diminué le montant, ce qui a été interprété comme un vote de non confiance".

Mme Ouellette relate que les élus ont été taxés de vouloir garder le pouvoir, mais elle ajoute que les dirigeants municipaux ont des comptes à rendre à leurs contribuables. Elle considère normal que les autorités municipales aient droit de regard sur le développement touristique de la région.

## Municipalités au travail

par Yvon ROUSSEAU

**SCOTSTOWN** — Mme Chantale Ouellette, mairesse de Scotstown et présidente de la Société intermunicipale de développement touristique du Mont Mégantic, a souligné que les sept municipalités qui entourent la montagne ont investi beaucoup dans le développement de cet important attrait touristique.

"Présentement, a-t-elle révélé, la Société travaille à la mise en place d'un centre d'interprétation de l'astronomie au Mont Mégantic, qui nécessiterait des investissements de 5.000.000 \$".

"Des démarches ont été effectuées auprès du gouvernement du Québec pour obtenir des subventions, mais il est exigé une participation du milieu égale à 10 pour cent du montant total à investir", a-t-elle poursuivi.

### Problème d'argent

"Notre problème, de lancer la mairesse de Scotstown, c'est qu'aucune des sept municipalités concernées ne peut investir le montant de 100.000 \$ chacune, qui serait nécessaire à combler l'investissement requis".

La présidente de la Société intermunicipale de développement touristique du Mont Mégantic annonce toutefois qu'un montant global de 100.000 \$ a pu être recueilli par les municipalités con-

cernées, incluant une somme de 32.000 \$ provenant de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE), 29.000 \$ d'une levée de fonds parmi la population et le reste versé par les conseils municipaux.

La Société entend faire appel aux entreprises privées de la région pour obtenir les 400.000 \$ qui manquent. Cette phase de la sollicitation n'est pas encore amorcée, mais elle devrait débuter bientôt.

### La rentabilité

"Cependant, de conclure Mme Ouellette, nous ne sommes pas intéressés à investir des sommes considérables dans un projet qui ne s'avérerait pas rentable".

Une étude de faisabilité a été complétée et la Société arrive à l'étape de l'appel d'offres en ce qui touche l'étude de rentabilité.

"Nous voulons que les municipalités investissent dans le développement du Mont Mégantic, afin d'appuyer le travail bénévole qui s'effectue au niveau de la promotion et du développement touristique du secteur", de poursuivre la mairesse de Scotstown.

"Même les élus municipaux doivent travailler bénévolement au développement touristique de la montagne", a-t-elle conclu.

## Les syndiqués de l'usine Tivoly n'ont pas confiance

par Maxime DOYON

**BEEBE (MD)** — "L'achat de toutes les installations des usines Butterfield tant aux États-Unis qu'au Canada par le groupe français Tivoly, ne nous inspire pas plus confiance qu'il faut", a déclaré Marcel Courtemanche, président des syndiqués de l'usine Tivoly à Beebe.

Cette firme, un géant français dans l'industrie d'outillage en acier, a acheté au début de 1987, la firme Les Outils Coupants de Beebe, lancée par les frères Minicozzi de Montréal, à la suite de la fermeture de l'usine Butterfield de Rock Island, en mai 1982.

Pour le président du syndicat, la négociation de la première convention collective à l'usine Tivoly, de même que l'achat de toutes les installations Butter-

field par Tivoly, achat qui serait confirmé le 31 mars prochain selon la partie syndicale, laissent les syndiqués perplexes.

Rappelons que la majorité des syndiqués présents à une réunion syndicale, ont voté à 87 pour cent en faveur de la grève. Selon le président du syndicat, "les offres monétaires actuelles de 4 pour cent de même que le système de rémunération envisagé pour les nouveaux-venus constituent de l'exploitation".

"Cette usine a été financée à tour de bras par les gouvernements, les anciens employés ont fourni du temps gratuitement pour la lancer (lors de la venue des frères Minicozzi), les premiers employés ont investi également des sommes de 500 \$ et

plus, et le gouvernement provincial et fédéral ont assisté financièrement la firme Tivoly lors de l'achat aussi bien qu'aujourd'hui par des programmes d'entraînement".

### Rencontre

Les usines Butterfield sont situées à Smith Falls, en Ontario (170 employés); Derby Line au Vermont (280 employés); Gafney, en Caroline du Nord (15 employés). Les syndiqués de l'usine Butterfield Derby Line au Vermont ont rencontré ceux de l'usine Tivoly de Beebe afin de s'informer mutuellement sur les avenues à prendre. Rappelons que l'ancienne usine Butterfield de Rock Island (toujours vacante après sa fermeture il y a six ans) opère à Smith Falls.

Pour le président directeur général de Tivoly, Gratien Lavoie, ancien commissaire industriel pour la Sodem (Société de développement industriel Memphremagog), l'achat des usines Butterfield est toujours au stade des négociations.

Quant à la première convention collective, M. Lavoie a précisé qu'il n'était pas de son intention de négocier par la voie des journaux mais en ce qui concerne les offres monétaires, la compagnie ne pouvait offrir les sommes demandées, étant donné qu'elle est présentement déficitaire. Une autre rencontre est prévue pour le 9 avril prochain.

### Le ministre Valcourt à Coaticook aujourd'hui

**COATICOOK** — Le ministre de la PME et du Tourisme du gouvernement du Canada, Bernard Valcourt sera à Coaticook, aujourd'hui.

Le ministre Valcourt est conférencier devant la Chambre de commerce de Coaticook, à l'occasion du souper annuel de cet organisme.



(Photo La Tribune par Maxime Doyon)

L'exécutif syndical négociant la première convention collective à l'usine Tivoly de Beebe est composé de Pierre Moreau, représentant des Métallos, Marcel Courtemanche, de Stanstead, à la présidence, Maurice Labree, secrétaire, et Gerald Rousseau, vice-président.

## Les jeunes attendent

**SHERBROOKE** — Le Comité de travail du secteur jeunesse en Estrie attend toujours, quatre semaines plus tard, une réaction à sa lettre demandant l'annulation de la décision de fermer les bureaux régionaux du Secrétariat à la jeunesse, le 31 juillet.

Au contraire, dans sa lettre, le comité souligne l'importance de ces bureaux régionaux qui, dit-il, méritent plutôt d'être renforcés puisqu'ils sont des supports et des lieux privilégiés de ralliement pour les jeunes.

La lettre a été expédiée au premier ministre Robert Bourassa, aux députés de la région et aux divers organismes jeunesse et socio-économiques de l'Estrie.

Au bureau de la ministre Monique Gagnon-Tremblay, un porte-parole refusait, au nom de la ministre, de commenter cette lettre mais expliquait, il y a bientôt trois semaines, que Mme Gagnon-Tremblay préparait une réponse qui sera communiquée aux principaux concernés et non pas à la presse.

### Moment propice

Or, le Comité de travail du secteur jeunesse en Estrie n'a pas encore reçu une telle réponse. On attend toujours, rapporte Mme Hélène Trifiro, représentante des jeunes à l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE).

Une telle réponse aurait été souhaitée avant la fin de semaine, ajoute-t-elle, puisque le Conseil permanent de la jeunesse, un organisme national, doit se réunir vendredi et samedi, à Montréal.

**F. FARHAT**  
OPTICIEN D'ORDONNANCE

Le consommateur d'abord

25%

sur toutes les montures régulières.

**LA PLUS GRANDE MAISON**  
D'OPTICIENS D'ORDONNANCES AU QUÉBEC  
Signe de confiance et service

Stationnement gratuit (1 hre)

**SHERBROOKE**  
153, rue Wellington N. (819) 563-4447

34216x

# Les lapins sont de retour!

Le samedi 2 avril, de 10 hres à 16 hres, des lapins accueilleront les tout-petits avec des milliers de ballons et de surprises!

## PLACE BELVEDÈRE

ANGLE BELVEDÈRE SUD ET GALT

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

# Reprise des négociations prévue à Windsor

par Claude CORRIVEAU  
**WINDSOR** — Les négociations entre la ville de Windsor et ses cols bleus et cols blancs, sans contrat de travail depuis le premier juillet 1987, doivent reprendre cette semaine. C'est ce qu'il a été possible d'apprendre de la part des autorités municipales.

Le maire de la municipalité, Adrien Pélouquin, a laissé entendre que les autorités municipales étaient prêtes à faire certaines concessions, mais a refusé d'élaborer davantage à ce sujet. "Au moins il y a une leur d'espoir. C'est en discutant que le dossier pourra avancer, a-t-il indiqué. En ce qui regarde l'arène, nous avons tenté une autre fois de l'inclure dans l'entente concernant les services essentiels, mais la partie syndicale a refusé catégoriquement". Le syndicat a, par ailleurs, fait parvenir un avis confirmant son

intention de déclencher à nouveau la grève à compter du 9 avril prochain. Cet arrêt de travail compromet ainsi la tenue du spectacle annuel du club de patinage artistique les Patins d'argent.

Rappelons que la clause salariale demeure le principal point litigieux. L'ancienneté est également au centre des discussions.

Les employés municipaux, membres du Syndicat national des employés municipaux, avaient débrayé une première fois le 18 février dernier, pour re-

tourner au travail le 2 mars. Si l'actuelle menace de grève est mise à exécution, l'arrêt de travail pourrait durer une dizaine de jour. D'ailleurs, le tournoi de hockey amical, qui se tient annuellement au début d'avril, a été annulé.

A la suite du dernier avis de grève donné par la partie syndicale, l'entente sur les services essentiels, intervenues le 3 février dernier, a été reconduite. La réparation des trous dans la chaussée, causés par l'action du dégel, a été ajoutée à cette entente.

## Correctifs absolument nécessaires à l'usine d'épuration de Magog

par Gilles DAIGLE  
**MAGOG** — "Il est absolument nécessaire que la Ville de Magog manifeste une fois pour toute sa volonté d'apporter des correctifs à son usine d'épuration qui constitue, jusqu'à preuve du contraire, la principale source de pollution de la rivière et du lac Magog."

Et pour être sûr que son message soit bien compris par la Ville de Magog, le président de l'Association pour la préservation du lac Magog, ainsi que du Centre de recherches expérimentales en restauration aquatique (CRERA) M. Yvon Houle se rendra lui-même présenter ses doléances à la prochaine assemblée du conseil de Ville.

### Recherche

M. Houle a confié qu'il profiterait de l'occasion pour présenter aux édiles municipaux les résultats d'une vaste recherche appliquée sur la qualité des eaux de la rivière et du lac Magog. Cette étude rendue publique la semaine dernière proposait notamment la conversion de l'usine d'épuration des eaux de Magog en une "usine-témoins", une première au Québec. Or non seulement Magog a-t-elle refusé l'accès à son usine pour y prélever des échantillons d'eau pour les fins de cette recherche, mais elle n'aurait pas non plus donné suite à un engagement pris envers les chercheurs. "Lors de notre seule rencontre avec la Ville, cette dernière s'était engagée à nous fournir ses propres données sur les rejets de l'usine, ainsi que les résultats de leur évaluation de la performance des ouvrages. La Ville n'a jamais donné suite à son enga-

gement devait ajouter M. Houle."

Ce dernier a même envisagé recourir à la loi 65, loi sur l'accès à l'information qui lui aurait permis d'évaluer avec plus de précision la performance de l'usine.

M. Houle dit ne pas comprendre la timidité de la Ville de Magog dans ce dossier. "Ne nous faisons pas de cachette; l'usine rencontre de sérieux problèmes et ça, la population a le droit d'en être informé. En ce qui nous concerne nous ne voulons pas jeter la pierre à qui que ce soit, nous espérons seulement en arriver à une entente avec Magog, car je crois humblement que nous avons développé une expertise qui n'a pas d'égal au Québec et dont les Magogois ne peuvent se passer."

### Pointe Merry

Pour encore mieux illustrer sa pensée M. Houle rappelle que les autorités municipales se scandalisaient l'été dernier lorsque toutes la région a su que la plage de la pointe Merry était polluée. "Or dit-il les gens qui vivent en aval de la rivière Magog et au lac du même nom ont à subir les effets d'une usine d'épuration dont les rejets sont au moins vingt fois pire que les sources de pollution de la plage Merry".

Contacté peu de temps après notre entretien avec M. Houle, le maire Paul-René Gilbert s'est montré peu loquace, se limitant à dire que le temps était venu d'avoir une bonne discussion avec le CRERA et l'Association pour la préservation du lac Magog "afin d'établir les mécanismes d'une collaboration dont tous les intervenants pourraient tirer profit".



Selon M. Yvon Houle, président de l'Association pour la préservation du lac Magog, l'usine d'épuration de Magog constitue, jusqu'à preuve du contraire, la principale source de pollution de la rivière et du lac Magog.

(Photo La Tribune par Gilles Daigle)

Toutes les épiceries Bonichoix seront fermées le 4 avril, lundi de Pâques.

Du 28 mars au 2 avril 1988

approvisionné par Hudon et Deaudelin ltée

## Bonichoix

### JAMBON DANS LA FESSE PRÊT-À-MANGER UN BOUT OU L'AUTRE ENVIRON 3 kg MARQUES POPULAIRES

**282** \$/kg **1,28** \$/lb

#### JEUNES DINDES SURGÉLÉES

Catégorie Canada "A" Toutes présentations MARQUES POPULAIRES

**326** \$/kg **1,48** \$/lb

#### BACON SANS COUENNE LAFLEUR

800 g

**1,69**

#### FRAISES

PRODUIT DES ÉTATS-UNIS CANADA NO 1 CONT 473 mL (1 CHOP.)

**77¢**

#### CANTALOUPS

PRODUIT DU TEXAS CANADA NO 1 GROSSEUR 23 CH.

**99¢**

#### OEUF FRAIS CALIBRE MOYEN CANADA "A" 0Z

**89¢**

#### POUDRE POUR GELÉE JELLO

orange

**4/1,00**

#### PAPIER HYGIÉNIQUE BLANC COTTONELLE 12 ROULEAUX

**3,99**

<b>WICKHAM</b> Rosaire Mathieu Inc. 859, rue Principale	<b>COMPTON</b> Marché Bourgault Inc. 859, rue Principale
<b>WEEDON</b> A.R. Dumas Inc. 334 St-Janvier	<b>SHERBROOKE</b> Marché Thérien Inc. 48, rue King est
<b>DRUMMONDVILLE</b> Épicerie Irène Fleury 143 St-Damien	<b>SAWYERVILLE</b> J.A. Lowry Ltée 2, rue Cookshire
<b>AYER'S CLIFF</b> Marché G.G. Houde Inc. 1118, rue Main	<b>ST-GERMAIN DE GRANTHAM</b> Yvon Lambert Inc. 291, Notre-Dame

79¢

MOUCHOIRS DE PAPIER FACELLE ROYALE 100

Prix en vigueur du lundi 28 mars au samedi 2 avril 1988. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.



## C O E U R D E F E M M E D ' A F F A I R E S

### DE L'ANNÉE en Estrie

1 9 8 8

#### FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Les femmes d'affaires intéressées n'ont qu'à se procurer le formulaire de participation distribué par l'Alliance des femmes d'affaires, 20, rue Bryant à Sherbrooke, (819) 821-4455. La période d'inscription se déroule entre LE 7 MARS 1988 ET LE 8 AVRIL 1988, À MINUIT.

1<sup>er</sup>

21 000 \$

en prix incluant:

- ♦ 1 000 \$ en argent offert par Samson Bélair
- ♦ Un voyage pour deux à Paris ou Londres offert par CARREFOUR VOYAGES et WARDAIR.
- ♦ Bourse TÉLÉ 7 d'une valeur de 4 000 \$
- ♦ Utilisation complète d'un téléphone cellulaire de voiture pendant un an, plus réseau cellulaire pendant trois mois. Valeur de 2 500 \$ offert par G. LEBEAU ET CANTEL.
- ♦ Un tableau d'une valeur de 1 500 \$ offert par la BOUTIQUE CAS-SANDRE et Mme Josée Belhumeur.
- ♦ Une garde-robe d'une valeur de 1 500 \$ offerte par NOIR ET BLANC... L'EXCLUSIF.
- ♦ Une valeur de 1 000 \$ en REER. Groupe de fonds de placement Industriel (Mme Sylvie Lévesque, directeur de PLACEMENTS GEOFFRION LECLERC Inc.)
- ♦ Un passeport Beauté Capillaire d'un an, d'une valeur de 1 000 \$ offert par le salon TÊTE D'AFFICHE.
- ♦ Soins esthétiques pendant un an, d'une valeur de 1 000 \$ offerts par CLINIQUE ESTHÉTIQUE DU NORD.
- ♦ Passe familiale pour tous les services offerts par le YMCA, valeur de 1 000 \$
- ♦ Kiosque gratuit de la Femme d'Affaires de l'année au SALON DE LA FEMME 1988, valeur de 1 000 \$
- ♦ Bon d'épicerie de 500 \$ offert par les MARCHÉS GAUDETTE.
- ♦ 3 000 \$ de publicité radiophonique gratuite sur les ondes de CHLT 63 et de CITE FM.
- ♦ 1 000 \$ de publicité imprimée par le quotidien LA TRIBUNE.
- ♦ Gerbe de fleurs du PALAIS DES FLEURS.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Pour participer, la candidate doit:
- 1° Être PROPRIÉTAIRE d'une entreprise (avec contrôle majoritaire) ou gestionnaire avec pouvoir décisionnel.
  - 2° Démontrer des QUALITÉS DE GESTION tant du point de vue quantitatif (rentabilité, gestion financière) que qualitatif (créativité, faculté d'adaptation, leadership).
  - 3° Être impliquée dans le MILIEU SOCIAL estrien.
  - 4° Oeuvrer dans une entreprise à but lucratif ou non, en opération depuis AU MOINS 3 ANS au 31 décembre 1987.
  - 5° Oeuvrer dans une entreprise dont le siège social ou la principale place d'affaires est situé en ESTRIE.

2<sup>e</sup>

1500 \$

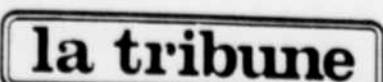
- ♦ 500 \$ en argent, offert par BÉLANGER, HÉBERT COMPTABLES.
- ♦ Publicité radiophonique, valeur de 500 \$ sur les ondes de CHLT 63 et de 500 \$ sur les ondes de CITE FM.
- ♦ Gerbe de fleurs, gracieuseté du PALAIS DES FLEURS.

3<sup>e</sup>

1500 \$

- ♦ 500 \$ en argent offert par CONWAY & MARTEL, COURTIERS D'ASSURANCES LTÉE.
- ♦ Publicité radiophonique, valeur de 500 \$ sur les ondes de CHLT 63 et de 500 \$ sur les ondes de CITE FM.
- ♦ Gerbe de fleurs, gracieuseté du PALAIS DES FLEURS.

LES NOMS DES 3 GAGNANTES seront connus le 3 MAI 1988 lors de la soirée de gala clôturant le COLLOQUE "FAIRE SA PLACE EN AFFAIRES", mis sur pied par l'Alliance des femmes d'affaires de l'Estrie avec le support de et la collaboration des grands médias en Estrie.



Un homme de 24 ans de Saint-Méthode reçoit sa sentence pour quatre chefs d'accusation

# Écroué 18 mois pour voies de fait et incendie criminel

**THETFORD MINES (PS)** — Alain Couture de St-Méthode devra passer les 18 prochains mois derrière les barreaux après avoir plaidé coupable à quatre des six chefs d'accusation qui pesaient contre lui.

Le jeune homme de 24 ans a comparu hier matin devant le juge Louis Carrier de la Cour

des sessions de la paix du district judiciaire de Frontenac.

Et, au début des procédures, le procureur de la Couronne, Me Serge Sévigny, a précisé qu'il abandonnait les accusations relatives à tentative de meurtre et séquestration.

Le prévenu a alors enregistré un plaidoyer de culpabilité quant aux chefs de voies de fait

avec lésion, incendie criminel, vol de voiture et bris de probation.

Le magistrat a condamné le jeune homme à 18 mois de prison pour les trois premiers chefs et à six mois pour bris de probation, à être purgés concurremment.

Le juge Carrier a également émis une ordonnance de probation d'une durée de trois ans, effective à compter de sa libération.

Ce procès fait suite à une violente dispute survenue au mois de novembre dernier dans un chalet du Grand lac St-François. L'accusé a asséné un coup de hache à la tête de Denis Bégin de La Guadeloupe avant de le ligoter à une chaise et de mettre le feu délibérément au chalet. La victime a réussi à se libérer pour ensuite alerter pompiers et policiers.

Le prévenu s'était enfui et n'a été intercepté par les policiers qu'au mois de février dernier.

# Sauvetage dramatique d'un homme dans la rivière Noire

**DRUMMONDVILLE (GP)** — Un sauvetage dramatique s'est déroulé vers 2 h 45 hier matin dans la rivière Noire à Drummondville.

Selon les rares informations obtenues sur cette affaire, un individu dans la trentaine aurait, dans un restaurant du boulevard St-Joseph, lancé des messages à peine voilés à l'effet qu'il allait bientôt se suicider.

Les autres clients du restaurant ne l'ont pas cru, sauf un jeune homme d'une vingtaine d'années qui l'a suivi quand l'individu a quitté le restaurant.

Le suicidaire a fait quelques centaines de pieds et s'est lancé du haut du pont dans la rivière Noire, qui longe à cet endroit la rue de Boucherville.

Le témoin a crié à l'aide et s'est lancé lui-même dans la rivière pour sauver l'inconnu. Après quelques péripéties dans les eaux glacées, le sauveteur a réussi à l'agripper et l'immobiliser à un endroit où l'eau est un peu moins profonde.

Comme les rives de la rivière sont abruptes, les secouristes ont réussi à lancer un câble aux deux hommes qui se tenaient dans l'eau et les ont aidés à sortir.

Une fois arrivés sur les lieux, les policiers ont conduit les deux hommes, transis jusqu'aux os, à l'hôpital Ste-Croix où ils se sont apparemment remis de leur bain glacé et de leurs émotions.

Quant à la police, elle signale que le jeune secouriste, s'il a fait preuve de bravoure, a posé également un geste bien téméraire, qui aurait pu lui coûter la vie.

# Thetford Mines retenue comme site de deux congrès

par Pierre SÉVIGNY  
**THETFORD MINES** — La ville de Thetford Mines sera le site de deux importants événements qui seront de nature à favoriser le développement du secteur touristique de la région.

D'une part, le district 2 de l'Institut canadien des mines tiendra son congrès annuel du 22 au 25 août prochain au Collège de la région de l'Amiante sous le thème "Un nouveau souffle pour notre industrie".

Quelque 150 délégués provenant de tous les coins du Québec et d'une partie de l'Ontario sont attendus à ces assises qui traiteront aussi de deux sous-thèmes, soit l'amiante ainsi que le développement des ressources minérales régionales.

Ce congrès se déroulera sous la présidence d'honneur du président et chef de la direction de la société en commandite LAB Chrysotile Inc. de Thetford Mines.

D'autre part, l'Association canadienne de revégétation des sites dégradés a retenu la ville de Thetford Mines pour la tenue de son congrès bi-annuel, soit au mois d'août 1990.

C'est par l'entremise du Centre spécialisé en technologie minérale du Cégep de Thetford Mines que cette rencontre nationale est rendue possible dans la région.

Le Centre est membre de l'Association depuis trois ans et jouit d'une bonne réputation,

notamment au niveau de ses importants travaux relatifs à l'ensemencement des hautes minières à l'aide des boues d'épuration.

Ce colloque canadien de la revégétation est d'autant plus important qu'il doit regrouper des représentants de toutes les associations provinciales et qu'il s'échelonnera sur une période d'une semaine.

Les organisateurs des deux événements ont déjà entamé des démarches avec les représentants de Tourisme Amiante afin d'orchestrer des activités de nature à faire connaître les principaux attraits touristiques du milieu.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

**UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS / AMITIÉ**

Poste d'écoute: 564-2323  
Sans frais d'appel  
LAC-MEGANTIC — RICHMOND  
— ASBESTOS, composez 0 et demandez Zenith 5-3060  
**A TOUT HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT**

## Le SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTE DE COUPLES  
821-2420

## REVENU DE LOYERS

Si vous aviez des locataires au cours de l'année passée, venez chez H&R Block. Nos experts en impôt ont reçu une formation spéciale qui peut vous aider à économiser de l'argent. Ils analysent toutes les déductions auxquelles vous avez droit et ils mettent tout en oeuvre pour que le travail soit fait avec précision. Tout cela dans un seul but : que vous payiez le minimum d'impôt et que vous obteniez le maximum de remboursement auquel vous avez droit.

Ne vous en faites pas avec tout ce qu'on raconte au sujet de changements à la Loi de l'impôt, chez H&R Block nous avons toutes les réponses qu'il vous faut.

## H&R BLOCK

LES SPECIALISTES DE L'IMPOT

801 King E. — 1578 King O. — 488 Galt O.

9h — 21 semaine; 9h — 17h samedi. Tél.: 567-3985

AUCUN RENDEZ-VOUS NÉCESSAIRE

Aussi: MAGOG SEARS

Heures des magasins.

**MICRO-CENTRE** Centre Commercial  
525, 1ère Avenue, Asbestos  
TÉL.: (819) 879-2571

100% compatibles AT  
2 cartes d'expansion AT  
Microprocesseur 80286  
Emplacement prévu pour (SCSI) optionnel  
Vitesse d'impression 8 ou 10 cps  
800K de mémoire vive  
Bois d'alimentation 200 watts  
Batterie 400 AT  
Lecteur de disquette (1.2 még)  
Disque dur optionnel  
Carte contrôleur de disque et disque dur  
Carte vidéo couleur graphique  
Port parallèle  
Port série  
1 manuel microprocesseur 1.2

**\$ 1999**

**AUTRES SPÉCIAUX**

DISQUE RIGIDE 20 Mo	495 <sup>000</sup>	Ecran TTX 2410 couleur	495 <sup>000</sup>
DISQUE RIGIDE 30 Mo	595 <sup>000</sup>	"TAPE BACK UP" INTERNE 20 Mo	595 <sup>000</sup>
Imprimante STAR RX-1000	299 <sup>000</sup>		

Tous nos ordinateurs sont garantis pièces et main-d'oeuvre

**BRASSERIE LA SEIGNEURIE**

Lundi - Mardi - Mercredi	Jeudi - Vendredi
Surf: Filet Mignon et Langoustines	Surlonge au poivre
<b>7.95</b>	<b>8.95</b>
Combiné: Salade César et Assiette de Petonscles à l'ail	Assiette de Fruits de Mer (Carpille de Fruits de Mer - Petonscles - Crevettes et Langoustines)
<b>7.95</b>	<b>9.95</b>

**TOUS LES JOURS**

Roast Beef au jus, Patate et Légumes inclus.....	7.95
Surf: Filet Mignon et Langoustines.....	9.95
Assiette de Langoustines, servie avec salade César.....	9.95
Assiette des "Boss".....	11.95
Roast Beef "extra coupe" 16 on.	13.95
Patate et légumes inclus.....	13.95
Assiette Spécial King Crabe.....	22.95

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi (soir seulement)  
**Fondue Chinoise (à volonté)** 6.95  
(Entrée de Salade Verte - Viande - Légumes - Sauce à volonté)

**Pour Réservations: 564-2606**  
14, rue Léger Sherbrooke

# MISE EN GARDE

## L'Ordre des Chiropraticiens du Québec,

suite aux nombreuses plaintes reçues, met en garde la population contre les thérapeutes et les pseudo-thérapeutes qui font des corrections, appelées aussi ajustements ou manipulations, de la colonne vertébrale et des articulations au moyen des mains.

Les personnes qui reçoivent ces traitements courent de graves dangers pour leur santé. Elles risquent, en particulier, des paralysies permanentes, des hémorragies internes, des fractures des vertèbres et des accidents cérébro-vasculaires, car ces thérapeutes et ces pseudo-thérapeutes n'ont aucune formation académique et clinique adéquate pour prodiguer ces traitements.

Seuls les chiropraticiens et les chiropraticiennes, en tant que professionnels de la santé, possèdent les 5000 heures de cours universitaires et l'entraînement clinique requis pour effectuer, sans risque pour la personne traitée, les corrections à la colonne vertébrale et aux articulations au moyen des mains.

Selon la loi, il est illégal, au Québec, pour les groupes de personnes dont les noms suivent de prodiguer de tels soins. Il s'agit notamment des:

- |                  |                  |                   |
|------------------|------------------|-------------------|
| OSTÉOPATHES      | ORTHOTHÉRAPEUTES | KINTHÉRAPEUTES    |
| MASSOTHÉRAPEUTES | IRIDOLOGUES      | NATUROTHÉRAPEUTES |
| ACUPUNCTEURS     | KINOPRATICIENS   | RÉFLEXOLOGUES     |
| HOMÉOPATHES      | SPINOLOGUES      | KINÉSIOLOGISTES   |
| NATUROPATHES     | MASSEURS         |                   |

N.B.: Les personnes qui ont subi des préjudices ou des dommages corporels à la suite de traitements tels que décrits sont invités à communiquer avec l'Ordre des chiropraticiens du Québec, en téléphonant au (514) 382-5821 ou en écrivant au 50 boul. Crémazie Ouest, bureau 921, Montréal, Qc, H2P 2T6.



Sur le projet de réforme de l'aide sociale

# CLSC et FTQ avancent des positions très différentes

QUÉBEC (PC) — Le projet de réforme de l'aide sociale proposé par le ministre Pierre Paradis comporte plusieurs aspects positifs et intéressants qui entraîneraient une amélioration substantielle du sort de la majeure partie des bénéficiaires.

C'est ce que souligne la Fédération des CLSC du Québec dans le mémoire qu'elle a déposé, hier, devant la Commission des affaires sociales.

"La réforme proposée permettra notamment une amélioration du sort des personnes qui sont déclarées 'inaptes' au travail (programme de soutien financier)

ainsi que de celles qui sont parents et qui travaillent pour un revenu légèrement supérieur aux barèmes actuels de l'aide sociale (programme APPORT). Il s'agit de deux innovations majeures", dit le mémoire.

Ce programme de soutien financier qui permettra des hausses de prestations aux bénéficiaires

qui sont inaptes au travail pour de longues périodes, rejoindra un bénéficiaire sur quatre. Les contrôles seront allégés et les bénéficiaires auront droit à la carte santé qui donnera accès à certains services gratuits (service dentaires, médicaments).

"On ne peut que se réjouir de l'introduction d'un régime qui accordera des prestations accrues (pour un montant global évalué à 106,7 millions \$) aux personnes inaptes."

Il faut aussi se réjouir de la

mise en place du programme APTE qui permettrait aux bénéficiaires aptes au travail de pouvoir profiter, après neuf mois, des mesures incitatives à des activités de travail, de formation ou de réinsertion et même de pouvoir accroître leurs revenus en cours de route.

Les CLSC s'inquiètent cependant du coût du régime proposé. L'évaluation comporte un très large éventail allant d'un taux de participation nul à un taux de 100 pour cent. Si aucun bénéficiaire

ne participe au programme APTE, le gouvernement fera une économie de 370 millions \$ mais si tous les bénéficiaires y participent, il devra déboursier 445 millions \$ de plus.

Le projet de réforme comporte cependant quelques ambiguïtés, notamment au niveau de la distinction entre personnes aptes et inaptes. Le document du gouvernement donne peu d'explications sur les critères qui permettront d'identifier les uns et les autres. Autre aspect problématique:

celui de l'articulation des mesures d'incitation au travail. La réforme prévoit d'un côté une réduction de la prestation d'aide sociale des personnes aptes au travail et de l'autre, un accroissement de l'exemption permise pour gains de travail.

"La mesure n'est acceptable à nos yeux que si des possibilités réelles de travail existent. C'est en ce sens que nous croyons nécessaire un accroissement des opportunités de travail ou d'activités rémunérées offertes aux bénéficiaires d'aide sociale."

## Québec pourrait devoir augmenter de 15 % le salaire de 850 employées

QUÉBEC (PC) — Québec pourrait être sommé d'augmenter d'environ 15 pour cent le salaire de 850 employées victimes de discrimination sexuelle si le Syndicat des professionnels du gouvernement (SPGQ) gagne sa cau-



Pauline Marois

se contre le Conseil du trésor. Six corps professionnels d'employés de la fonction publique prétendent qu'ils sont sous-payés parce qu'ils constituent des professions dites féminines. Il s'agit de diététistes, des bibliothécaires, des traductrices, des travailleuses sociales, des agentes culturelles et agentes d'information du gouvernement.

Ces employées ont déposé une plainte contre le Conseil du trésor devant la Commission des droits de la personne.

Les employées ne se plaignent pas de discrimination individuelle, puisque les hommes et les femmes occupant le même poste reçoivent le même salaire.

Ils se plaignent plutôt de discrimination "système", inscrite dans le système de

classification et qui fait en sorte que les postes où domine la main-d'œuvre féminine sont moins valorisés au plan salarial que les postes dits "masculins", même si un travail équivalent est fourni.

### Québec en retard

Au Québec, pour une fois, on n'est pas en avance, a expliqué hier la bibliothécaire Jeanine Morin, lors d'une rencontre de presse qui a eu lieu au palais de justice de Québec.

En 1960, il y avait un écart de 50 pour cent entre les professions masculines et féminines. A cette époque, une diététiste avec cinq ans d'université recevait la moitié du salaire d'un ingénieur dont la formation universitaire est aussi longue. En 1967, année de

l'entrée en vigueur de la classification actuelle au gouvernement québécois, l'écart se situait à 33 pour cent. Maintenant, il se chiffre à 15 pour cent (en moyenne).

C'est l'enquêtrice Nicole Trudeau-Bhérad qui doit trancher entre les plaidoyers du Conseil du trésor et ceux du SPGQ. Son pouvoir n'est pas exécutoire mais, du côté du SPGQ, on voit mal comment le Conseil du trésor refuserait d'appliquer les recommandations de la Commission des droits de la personne.

Le SPGQ a au moins une alliée connue dans ce dossier, l'ex-ministre de la Condition féminine sous le régime Lévesque, Mme Pauline Marois.

Cette dernière est venue témoigner hier devant la commission, à titre d'ex-travailleuse sociale.

## Programme de math beaucoup trop difficile

MONTREAL (PC) — Le nouveau programme de mathématiques du deuxième cycle du secondaire entraîne des difficultés pour une forte proportion d'élèves. Le taux d'échecs dans les classes de mathématiques en secondaire III peut atteindre 50 pour cent et grimper à 60 pour cent en secondaire IV.

Dans un mémoire qu'il a fait parvenir, la semaine dernière, au ministre de l'Éducation Claude Ryan, le Groupe des responsables en mathématique au secondaire (GRMS) fait des recommandations au gouvernement pour tenter de redresser la situation.

Le GRMS, une association de 600 membres regroupant des enseignants, des conseillers pédagogiques, des cadres scolaires et des gens travaillant dans le domaine de l'enseignement des mathématiques, a rendu publics, hier en conférence de presse, ses "pistes de solution" au problème.

On suggère d'abord de hausser le nombre d'heures d'enseignement des mathématiques au secondaire III (actuellement de 100 heures par année)

à 150 heures, c'est-à-dire de quatre à cinq heures par semaine. "À l'intérieur du temps alloué présentement, l'élève ne peut pas passer au travers du programme", a indiqué le président du GRMS, Jean Nevers Aubourg.

De plus, fait valoir M. Aubourg, à cause des cours très espacés, l'élève ne reçoit pas un enseignement suivi, ce qui nuit d'autant plus à l'apprentissage de la matière. Il n'est pas rare que certains étudiants n'aient aucun cours de mathématiques durant une période de 10 jours consécutifs, à cause des horaires complexes mis en place par les commissions scolaires.

### Critères trop élevés

L'association dénonce également les critères d'admission aux cégeps. Ceux-ci exigent des cours avancés de mathématiques pour être admis dans des disciplines pour lesquelles ils ne sont pas essentiels, comme en technique juridique par exemple, souligne M. Aubourg.

## Hydro: affrontement majeur sur les chantiers

QUÉBEC (PC) — A moins d'une intervention du gouvernement du Québec, il pourrait bien arriver que deux groupes de travailleurs affiliés à la FTQ s'affrontent sur des chantiers d'Hydro-Québec.

Les monteurs de ligne de la société de la Couronne et ceux de compagnies privées sont au centre d'un litige vieux de deux ans concernant la sous-traitance à la société d'État.

Hier matin, les dirigeants de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec et des représentants du Local 1676 des monteurs de ligne de la région de Montréal ont réclamé une action immédiate et ferme du gouvernement Bourassa afin de permettre aux travailleurs du secteur privé d'avoir accès aux chantiers d'Hydro-Québec.

Entretiens, des accrochages se sont déjà

produits au poste de Duvernay (Laval) et à celui de Boucherville quand des employés d'Hydro ont refoulé des monteurs de ligne d'une compagnie privée.

Il a fallu l'intervention de l'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec pour empêcher un véritable affrontement.

"On ne veut pas sortir des chantiers et les syndicats d'Hydro-Québec devront recourir à la force s'ils veulent nous empêcher de travailler", a dit Carol Boucher, gérant d'affaires des monteurs de lignes au Local 1676.

"Les travailleurs à Hydro-Québec sont bien assis sur leur sécurité mur à mur mais nous, nous devons profiter des contrats qui passent", a ajouté M. Boucher qui a indiqué que seulement 365 monteurs de lignes occupent un emploi présentement comparativement à 1,000 l'an dernier.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux hommes et aux femmes.

## CONSEILLER(E) EN PLACEMENTS IMMOBILIERS

Firme dynamique en pleine expansion recherche candidat(e)s expérimenté(e)s ayant réussi le cours sur les valeurs mobilières au Canada, pour travail-conseil en placements immobiliers.

Communiquer, entre 10h et 17h, au

(819) 822-1489

35194

La Tribune groupe sous cette rubrique les offres et les demandes d'emplois contenant les professionnels, les gens de carrière ou de métier. Ne manquez pas de la consulter régulièrement et d'y faire publier votre propre offre ou demande au besoin. Demandez le service des annonces commerciales en signalant simplement

564-5450

### Inspecteur

#### Prévention incendie

T.P.I. ou expérience équivalente.

Envoyer votre curriculum vitae à:

C.P. 362, Boucherville, Qué. J4B 5W2

56443

## Hfontaine REPRÉSENTANT TECHNIQUE SENIOR

H. Fontaine Ltée recherche un représentant professionnel senior pour la promotion et la vente de vannes murales auprès des ingénieurs-conseils, entrepreneurs et responsables municipaux dans le secteur de l'assainissement des eaux.

Les candidats devront posséder entre deux et cinq ans d'expérience pertinente, être bilingues et démontrer le leadership et la compétence nécessaire pour éventuellement diriger les ventes au niveau canadien. La rémunération correspond aux défis du poste.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur c.v. à:

H. Fontaine Ltée a/s M. Pierre-Luc Arsenault 1295, rue Sherbrooke Magog, Qc J1X 2T2

35291



## TREBOR CANADA INC. CONTREMAÎTRE DE LA MAINTENANCE

Relevant du gérant de la maintenance, vous serez responsable des activités reliées à l'entretien de l'équipement de production et du bâtiment.

En plus de vos aptitudes à la gestion du personnel, vous devez avoir acquis une très bonne connaissance de la mécanique, de l'électricité, de la plomberie ainsi que de la lecture de plans.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 8 avril 1988 à:

Trebora Canada Inc. a/s Gabrielle Lagassé, 850, Boul. Industriel, Granby, Qué. J2J 1B8

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes.

56453

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux hommes et aux femmes.

### Une compagnie dans les Cantons de l'Est est à la recherche d'un

## CONTREMAÎTRE

- le candidat devra posséder une expérience dans le domaine de la pose de béton bitumineux (asphalte)
- aura à diriger une équipe de 8 à 10 personnes
- la disponibilité et la mobilité sont essentielles pour ce travail
- la rémunération sera établie selon le décret de la construction.

Tous les candidats intéressés par ce poste sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Casier 33, La Tribune 1950, rue Roy Sherbrooke, Qué., J1K 2X8

34836

## MICRO BOUTIQUE

Micro-Boutique Sherbrooke Inc., concessionnaire autorisé Apple, recherche pour sa succursale de Sherbrooke

### Représentant(e) Informatique

Fonctions: Vente, représentation et support de la gamme des ordinateurs Macintosh • Travail en magasin et sur la route

Qualifications: Spécialisation en informatique ou administration ou expérience équivalente • Connaissance du Macintosh serait un atout majeur

Profil recherché: Dynamique • Intéressé aux techniques de pointe (édition électronique, CAO, etc.) • Aptitudes pour la vente et le marketing • Expérience de travail au public • Bilingue

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum à:

Attn.: Sylvie Bergeron Micro-Boutique Sherbrooke Inc. 2433, rue King ouest Sherbrooke, (Québec) J1J 2G7

Concessionnaire autorisé

34816

Un restaurant de Sherbrooke, très en vue et en pleine expansion, requiert les services d'un

## GÉRANT-ADJOINT pour la salle à manger

Si vos qualités personnelles et votre expérience en gestion humaine, matérielle et budgétaire vous permettent de diriger efficacement un établissement en favorisant une relation de qualité entre les employés, la clientèle et l'entreprise, nous voulons vous connaître.

Le candidat retenu devra avoir acquis un minimum de 2 ans d'expérience dans un poste similaire dans le domaine de la restauration et devra être très disponible.

Faites parvenir votre curriculum vitae, avant le 5 avril 1988, à:

CASIER 60 La Tribune 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué. J1K 2X8

N.B. Ce poste est également offert aux femmes et aux hommes.

35471

## VILLE DE MAGOG OFFRE D'EMPLOI Inspecteur adjoint des bâtiments

### DESCRIPTION:

Sous l'autorité de l'inspecteur des bâtiments:

- Vérifier les plans et devis de projets de construction et produit un rapport sur la conformité de la requête.
- Vérifier sur les chantiers, si les travaux projetés et exécutés sont conformes aux règlements.
- Fournir tous les renseignements requis par les citoyens sur les règlements, et assister ces derniers dans la rédaction de leur requête.
- Peut agir comme témoin expert à la Cour municipale.
- Effectue des recherches et prépare des esquisses d'implantation et autres, afin de calculer la superficie maximale bâtable et met à jour certains plans de service.
- Assiste l'inspecteur en bâtiments.

### EXIGENCES:

- Détenir un D.E.C. en techniques d'architecture ou l'équivalent.
- Posséder une connaissance suffisante du Code National du Bâtiment.
- Posséder un minimum de 2 ans d'expérience dans un emploi connexe.
- Posséder un très bon français et une bonne connaissance de l'anglais.
- Posséder une voiture serait un atout.

La rémunération est établie suivant la convention collective en vigueur à la Ville de Magog, laquelle comporte une gamme complète d'avantages sociaux. Les demandes d'emploi accompagnées d'un curriculum vitae complet seront traitées confidentiellement et doivent parvenir sous enveloppe scellée au plus tard le 11 avril 1988 à l'adresse ci-dessous.

Comité de sélection INSPECTEUR ADJOINT DES BÂTIMENTS Hôtel de ville Case postale 249 Magog, Qc J1X 3W8

MAGOG, le 14 mars 1988.

35262

## INCOTEL

INCOTEL, une des compagnies d'interconnexion ayant le plus de succès au Québec, et distributrice autorisée des produits Siemens, Tie et ITT, recherche plusieurs personnes pour faire face à une rapide expansion de ses activités:

- Représentant(e)s des ventes
- Conseiller(e)s en service
- Préposés(e)s - Télémarketing
- Techniciens - systèmes téléphoniques
- Techniciens - micro-ordinateurs
- Commis - traitement de texte
- Commis - réceptionniste

Nous offrons une rémunération supérieure à la moyenne ainsi qu'une gamme d'avantages sociaux inégalée dans l'industrie de l'interconnexion.

Si vous possédez les compétences pour combler l'un de ces postes et désirez vous joindre à une compagnie agressive et en pleine expansion, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Les Systèmes de Communication Incotel Ltée 4170, rue Bonaventure Sherbrooke (Québec) J1L 1Y6

35474

## COORDONNATEUR(TRICE) DES VENTES

Nous sommes dans la transformation des métaux et spécialisés dans le profilage à froid et avons besoin d'une personne responsable pour le SERVICE à la CLIENTÈLE incluant:

- Le bureau des commandes et le télémarketing;
- Soumissions et correspondance;
- Coordonner avec la production le calendrier et l'expédition des commandes.

Ce poste demande une formation collégiale (CEGEP) avec cinq (5) ans d'expérience dans la vente, être bilingue et une aptitude technique est requise. S.V.P. faire parvenir votre Curriculum Vitae à:

Directeur des Ventes C.P. 160 Granby, Qué. J2G 8E4

56460

## C'est formidable!

### UN DÉFI À RELEVER



# L'art dentaire dans les Forces canadiennes

Grâce au Programme de formation de dentiste militaire, les candidats retenus verront leurs frais de scolarité acquittés pendant une période allant jusqu'à 45 mois dans une université canadienne. Ils bénéficieront aussi d'une foule d'autres avantages, dont des soins médicaux et dentaires gratuits, une rémunération généreuse dès l'enrôlement et un bon régime de retraite. Le service dentaire des Forces armées canadiennes se compare favorablement à tout autre.

Nous voulons qu'il continue d'en être ainsi et c'est pourquoi nous comptons sur des gens compétents... comme vous.

Cette carrière est offerte aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

## C'est votre choix, votre avenir

Pour de plus amples renseignements rendez-vous au centre de recrutement le plus près de chez vous ou téléphonez-nous à frais virés. Vous nous trouverez dans les Pages jaunes sous la rubrique «Recrutement».



LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

# TÉLÉ-SON ENCORE + FORT

**RABAIS \$50** **JVC** LE VIDÉO LE PLUS VENDU AU CANADA

HRD 200



✓ 4 ÉMISSIONS 14 JOURS  
✓ CÂBLOSÉLECTEUR  
✓ 110 CANAUX

QTÉ: 20 **\$399<sup>95</sup>**

**RABAIS \$60** **HITACHI** **\$199<sup>95</sup>**


DW 220 QTÉ: 10



✓ CASSETTE DOUBLE  
✓ COPIE HAUTE VITESSE  
✓ DOLBY

**RABAIS \$100** **NEC** **\$749<sup>95</sup>**

21" MONITEUR BILINGUE



C 2060

✓ ÉCRAN CARRÉ  
✓ CÂBLOSÉLECTEUR  
✓ STÉRÉO

**RABAIS \$150** **Panasonic**

Genius




✓ 1 PI. CUBE  
✓ PLATEAU TOURNANT  
✓ AUTOMATIQUE

QTÉ: 5 **\$399<sup>95</sup>**

**RABAIS \$100** **JVC**

C 2526

26"



QTÉ: 4 **\$699<sup>95</sup>**

✓ CONTRÔLE À DISTANCE  
✓ CÂBLOSÉLECTEUR  
✓ STYLE MONITEUR

**RABAIS \$60** **HITACHI** 50 WATTS RMS TOTAL



✓ RÉCEPTEUR DIGITAL AM-FM  
✓ TABLE TOURNANTE  
✓ CASSETTE DOUBLE  
✓ HAUT-PARLEURS DE QUALITÉ

CABINET NON INCLUS **\$488<sup>95</sup>**

**RABAIS \$50** **JVC**

PC V55



✓ AM-FM CASSETTE ✓ AC-DC  
✓ AUTO-INVERSION  
✓ ÉQUALISATEUR

**\$249<sup>95</sup>**

**RABAIS \$100** **YAMAHA** 100 WATTS RMS TOTAL

SP 3



✓ RÉCEPTEUR DIGITAL AM-FM... RX500  
✓ CASSETTE... KX200  
✓ HAUT-PARLEURS DOLBY 3 VOIES 100 WATTS CH.

RX500 **\$899<sup>95</sup>**

UN SON NATUREL

**\$500 000 DE MARCHANDISE À SACRIFIER**

**24 MARS AU 2 AVRIL**

AU CENTRE-VILLE SEULEMENT (PLACE WELLINGTON)

**SUPER LIQUIDATION**

JVC	QTÉ	PRIX SPÉCIAL	VENTE
		TELE-SON \$	\$
HRD 237 VIDÉO 4 TÊTES	20	SPÉCIAL	549.95
HRD 725 VIDÉO HI-FI	1	999.95	799.95
XLV 200 COMPACT DISQUE	4	299.95	199.95
FX33 RÉCEPTEUR DIGITAL	20	199.95	149.95
TWD10 DOUBLE CASSETTE	8	249.95	169.95
RCW40 PORTATIF AM-FM	7	149.95	125.00
RC20 PORTATIF AM-FM	3	99.95	79.95
TDW11 DOUBLE CASSETTE	4	199.95	149.95
HRD210 VIDÉO	12	499.95	449.95

HITACHI	QTÉ	PRIX SPÉCIAL	VENTE
		TELE-SON \$	\$
VT300 VIDÉO (À L'ÉCRAN)	10	549.95	499.95
HR 37 AMPLI. 100 WATTS	4	269.95	179.95
TRKW550 PORTATIF	5	299.95	269.95
MT2774 TV STÉRÉO	3	749.95	699.95
VT1710 VIDÉO HI-FI	3	999.95	899.95
MD53 SYSTÈME 100 WATTS	6	799.95	699.95
VM3000 CAMÉRA VHS	6	1 899.95	1 599.95
VMC30 CAMÉRA VHS	8	1 799.95	1 549.95
VT2350 VIDÉO DIGITAL	3	799.95	699.95

ALPINE	QTÉ	PRIX SPÉCIAL	VENTE
		TELE-SON \$	\$
RADIO D'AUTO - 7166 ALPINE	4	549.95	399.95
RADIO D'AUTO - 7156 ALPINE	10	349.95	289.95
RADIO D'AUTO - 3505 ALPINE	9	140.00	119.95
RADIO D'AUTO - 7272 ALPINE	5	599.95	499.95
RADIO D'AUTO YCR10 YAMAHA	7	499.95	329.95
RADIO D'AUTO YCR550 YAMAHA	7	549.95	399.95
RADIO D'AUTO KSRX450 JVC	5	399.95	289.95

DIVERS	QTÉ	PRIX SPÉCIAL	VENTE
		TELE-SON \$	\$
TOSHIBA CX3287 TV 33"	2	3 500.00	2 899.95
AKAI ATA 301 RÉCEPTEUR	3	219.95	149.95
AKAI AMA 202 AMPLI. 80 WATTS	8	329.95	199.95
YAMAHA K540 CASSETTE	3	499.95	399.95
YAMAHA K320 CASSETTE	2	329.95	279.95
PHILIPS PG5575 TV 28"	2	1 299.95	999.95
EMERSON CD150 TABLE LASER	2	199.95	149.95

*Message important*

Eh oui! TÈLÉ-SON concentre ses activités sur King Ouest, aux Galeries Quatre Saisons et à Drummondville et conserve son local du centre-ville pour en faire son centre de service et son principal entrepôt.

Pour faciliter le changement, TÈLÉ-SON fait une gigantesque vente d'entrepôt avec des prix incroyables.

La Direction

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN • PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN

**Télé-Son**

*c'est la place!*

2234 King Ouest Sherbrooke (819) 822-3344  
124 Wellington N. Place Wellington Sherbrooke (819) 566-8744

**DES GENS DE CHEZ NOUS**  
**TECHNICIEN SUR PLACE**

Galleries 4 Saisons Sherbrooke (819) 821-2345  
Télé-Son/Photo +  
Giroux Électronique Div. Télé-Son 252 St-Jean Drummondville (819) 477-1316

QUÉBEC

Procès du député Hains pour vol et fraude

# Subventions détournées aux libéraux

**MONTREAL (PC)** — L'Association libérale du comté de Saint-Henri dirigée par le député Roma Hains ainsi que l'attaché politique de ce dernier, Lionel Laporte, auraient profité de certaines subventions gouvernementales destinées à de modestes groupes de cette circonscription.

En Cour des sessions de la paix, appelé à la barre pour répondre à 34 accusations de vol et fraude, pour une somme d'environ \$17,000, le député libéral a juré que tout cela s'était passé à son insu.



Le député libéral Roma Hains

Il a toutefois reconnu avoir utilisé lui-même quelques "procédés et détours", "audacieux, maladroits mais jamais malhonnêtes". Il a qualifié de "pieux mensonge" le passage d'une lettre dans laquelle il demandait au ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche de l'époque, Guy Chèvrette, de lui faire parvenir une subvention de \$1,000 au profit de jeunes de son comté et devant servir "à répéter leur rallye de l'an dernier".

Il appert qu'aucun rallye ne s'était déroulé l'année précédente et que l'argent de la subvention obtenue sous ce prétexte avait été déposé dans le compte bancaire de l'Association libérale de Saint-Henri.

**Fins partisanes**

Selon la preuve, une partie de la subvention a plutôt servi à des fins partisanes, soit la distribution de circulaires dans le ca-

dre d'une campagne de financement du Parti libéral et le remboursement des frais de participation de jeunes à un congrès libéral.

Devant le juge Luc Trudel, le député Hains a reconnu avoir sollicité à quelques reprises des subventions gouvernementales, appuyé en cela par le comité exécutif de l'Association libérale, au nom d'organismes qui n'avaient aucune existence légale. Le nom d'un proche libéral était inscrit sur la demande de subvention

et le chèque lui était adressé.

**Laporte**

Dans certains cas, la personne endossait le chèque pour le remettre ensuite à l'attaché politique du député depuis quatre ans, Lionel Laporte, qui, à deux reprises, aurait déposé deux chèques de \$1,000 dans son compte personnel.

M. Hains assure avoir demandé des explications à ce propos après le premier incident mais n'avoir appris que son attaché avait récidivé

qu'en cours de procès. Malgré tout, Lionel Laporte demeure l'attaché politique de M. Hains qui assure avoir en lui la plus grande confiance.

En outre, dans le cas du Tournoi de golf Roma Hains, au profit des jeunes, la subvention a été demandée une fois l'événement passé. Dans sa déposition aux policiers l'accusé avait soutenu que cette subvention devait constituer une mise de fonds.

M. Hains a vertement nié que son trésorier lui ait deman-

dé à plusieurs reprises, au cours d'une période de trois ans, de trouver une façon de dépenser au profit des jeunes les montants des subventions octroyées pour eux par le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

"S'il y a des choses qui ont pu arriver, c'est à mon insu." Le contre-interrogatoire du député Hains doit se poursuivre aujourd'hui. Il est prévu qu'un autre témoin sera ensuite appelé à la barre et que les plaidoiries se tiendront demain.



**Dr France Carpentier**



**Dr Richard Argall**

EXAMEN DE DÉPISTAGE OFFERT GRACIEUSEMENT JUSQU'AU 8 AVRIL



**CENTRE CHIROPRATIQUE DU MIEUX-VIVRE**

**563-7425**  
732, 13e Avenue nord  
(près des Galeries Quatre Saisons) 35097X

## Substituts du Procureur général insatisfaits

**MONTREAL (PC)** — Les substituts du Procureur général (en chef et en chef adjoint) du Québec pourraient bien se retrouver hors la loi la semaine prochaine. Ils sont 25 environ, et ils ont envoyé leur compte de cotisation annuelle du Barreau au ministre de la Justice, M. Herbert Marx, en signe de protestation pour la lenteur des négociations concernant leurs salaires.

Si le ministère ne paie pas les \$625 de leur cotisation au Barreau, ils ne seront plus des avocats en règle et ne pourront plus, théoriquement, se présenter dans aucune cour de justice, ni même donner un avis legal.

Hier après-midi, leurs représentants, Me Michel Pinard, de Sherbrooke, Me Georges Benoit, de Hull, et Me Michel Auger, de Québec, négociaient avec les représentants du ministère, Me Michel Bouchard, sous-ministre, et Raymond Benoit, sous-ministre associé et négociateur auprès du Conseil du trésor.

Jusqu'à présent, le ministère ne payait que les cotisations professionnelles des substituts, et non celles de leurs administrateurs. Les substituts ont signé leur contrat de travail après de longues négociations en mai 1987.

Le quotidien La Presse rapporte avoir appris de source bien informée que si leur cas ne se règle pas rapidement, les substituts en chef et en chef adjoint pourraient envisager de démissionner en bloc et de réintégrer les rangs des substituts (procureurs de la Couronne).

## Recensement électoral exigé par le PQ

**QUÉBEC (PC)** — Le Parti québécois a rejeté hier à l'Assemblée nationale une motion du gouvernement libéral qui aurait suspendu la tenue d'un recensement électoral en 1988.

L'assentiment de l'opposition était requis en vertu de la loi: pour suspendre la tenue d'un recensement, il faut l'approbation de chacun des groupes parlementaires représentés à l'Assemblée nationale.

Les 18 députés péquistes présents ont voté contre la résolution libérale dont l'adoption aurait eu pour effet d'annuler le recensement.

Un débat de plusieurs heures a opposé les députés des deux formations politiques avant la mise aux voix de la motion.

Au nom du gouvernement, le ministre de la réforme électorale Michel Gratton soutenait que l'annulation du recensement permettrait de sauver \$13 millions en fonds publics.

Pour le porte-parole de l'opposition, le député péquiste d'Abitibi-Ouest, François Gendron, la tenue du recensement est nécessaire car la nouvelle carte électorale, qui entrera en vigueur au cours des prochaines semaines, modifiera les frontières de 45 des 122 circonscriptions électorales du Québec.

La décision du gouvernement d'annuler le recensement pour cette année rendait très improbable la tenue d'élections générales pour 1988.

Un adjoint de M. Gratton a indiqué cependant que le gouvernement n'avait pas abandonné définitivement l'idée de faire annuler le recensement, soit en convainquant l'opposition de changer d'avis, soit en présentant une loi d'urgence à cet effet.

## Pétition pour protéger les produits d'érable

**QUÉBEC (PC)** — Les députés d'Arthabaska et de Sainte-Hyacinthe à l'Assemblée nationale ont déposé hier une pétition demandant au gouvernement de hausser les amendes contre les fraudeurs dans la vente de produits au sirop d'érable.

Plusieurs personnes, dont les producteurs acéricoles constatent de nombreux cas de fraude dans la présentation par certaines cabanes à sucre de sirops composés ("sirop de poteau") et la vente de produits impurs aux consommateurs, le tout contrairement aux règlements dont les amendes sont dérisoires, dit la pétition.

Les pétitionnaires réclament que les amendes minimales de \$125 pour un individu et de \$250 pour une corporation, soient haussées à \$1,000 et que la surveillance soit accrue.

Deux cents personnes ont signé cette pétition.

# Les Pharmacies Cumberland

**JUSQU'À 43% DE RABAIS**

**SPEED STICK PLUS, 75G**  
**SPEED STICK, 75G**  
**LADY SPEED STICK 50G**

VOTRE CHOIX RÉGULIER JUSQU'À \$3.49

**1.99**

**37% DE RABAIS**

**VIM NETTOYEUR LIQUIDE SURPUISSANT 250ML**

RÉG. \$1.39

**87¢**

**77% DE RABAIS**

**GENERAL ELECTRIC BLANC DE LUXE AMPOULES ÉLECTRIQUES**

PAQUET DE 2 RÉG. \$2.99

**67¢**

**37% DE RABAIS**

**HEAD & SHOULDERS SHAMPOING OU REVITALISANT 350ML**

RÉGULIER \$4.09  
SPÉCIAL \$3.09  
AVEC CE COUPON

**2.59**

**FORMAT BONI**

**CREST DENTIFRICE 100ML + 50 ML**

150ML

**1.49**

**KLEENEX MOUCHOIRS**

BTE DE 100

RÉG. 99¢

**47¢**

**LISTERMINT RINCE-BOUCHE**

FORMAT-BONI 1000 ML

**3.79**

**MELITA CAFÉ A MOUTURE EXTRA-FINE 369G**

RÉG. \$4.59

**3.27**

**GRATUIT! ALWAYS PROTÈGE-DESSOUS**

BOÎTE DE 30 À L'ACHAT D'UNE BOÎTE AU PRIX SPÉCIAL DE

**2.49**

## SPÉCIAUX DE PÂQUES

### CHOCOLAT DE PÂQUES

225g.

**3.99**

**LAPIN EN CHOCOLAT AVEC PETITS OEUFS**

**LAPIN ASSIS**

Jean Talon

300g, #330

**4.99**



## COSMÉTIQUES

**COVER GIRL MIRO-ONGLES VERNIS À ONGLES**

RÉG. \$2.65

**1.49**

**ANDREA TAMPONS DÉMAQUILLANTS**

RÉG. \$4.00

**2.49**

**41% DE RABAIS**

**MAYBELLINE ROUGE À LÈVRES MOISTURE WHIP**

RÉG. \$4.25

**2.49**

**Tout est Tellement Tentant!**

**LES PROMENADES KING**  
SHERBROOKE Gabriel A. Zako prop

**GALERIES QUATRE-SAISONS**  
SHERBROOKE Louis Abdalla prop

**COATICOOK**  
28, RUE CHILD Louis Abdalla prop

**CLUB DE L'ÂGE D'OR CUMBERLAND**  
50% DE RABAIS  
Lundi au samedi  
Aux personnes de 65 ans et plus. Informez-vous à votre pharmacie.

Prix en vigueur du 30 mars au 5 avril 1988 ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement.